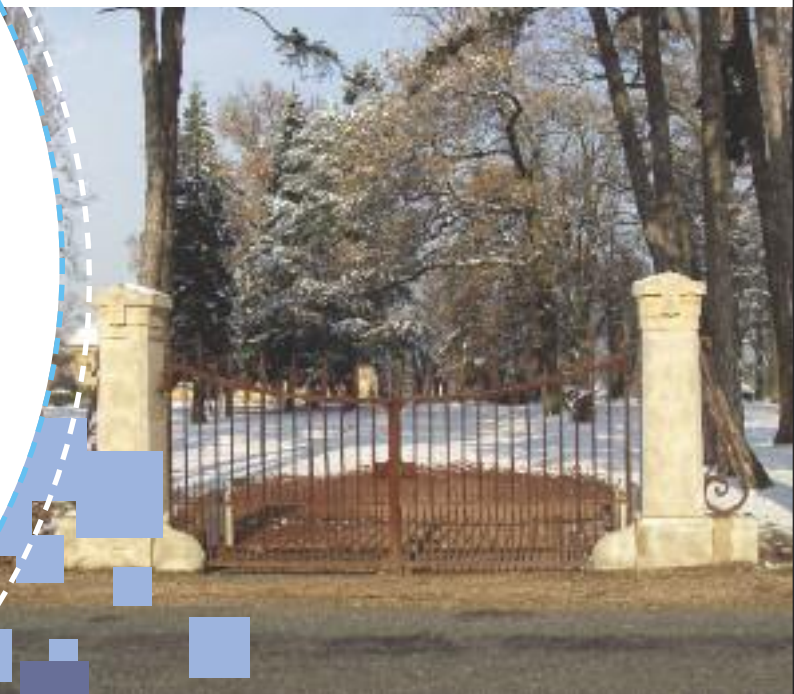




# CORCELLES

## EN-BEAUJOLAIS



JANVIER  
2011

# NOS CONSCRITS DE LA CLASSE EN 1



*De haut en bas et de gauche à droite*

GAY LUDIVINE - D'ANDRÉA JULIEN - KHALFANE SAMY - REMUET MORGANE  
RAVIER LAURENT - FERNANDEZ BOB - LAVILLE ADRIEN - DURANT FLORENT - SABLY GUILLAUME

DALAIS JEAN-PHILIPPE - GARNIER SEVERINE - PETIT STEPHANE - REMUET DELPHINE  
REMUET SEBASTIEN - REMUET MARILYNE - BOURBON MARC

JOMET TRYSTAN - LEQUIN MANU - BOSLAND ISABELLE - MUTIN MICHEL  
DUMONTEL VERONIQUE - CHOINET CORINNE - ALVAREZ CHRISTEL  
JUILLARD SEVERINE - DEAL RUDY

LEFEVRE GERARD - GAILLETON MONIQUE - GARNIER GUY - MULATON COLETTE  
BENOIT PATRICK - GUERIN GERARD

COLLIN LOUIS - D'ANDREA CLARISSE - ROSERA MAEL - FRAYSSE VERALYNE - JANIN CHARLY  
VIGREUX PIERRETTE - SEGAUD GEORGES - MUTIN CLAUDIA - CHEMARIN JEAN-PAUL (maire)  
JAMBON MATHIS - FAVRE CLOTILDE - MUTIN LUCAS

## MOT DU MAIRE

J'ai plaisir à vous présenter, au nom du conseil municipal et du personnel communal, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Qu'elle soit pour vous synonyme de santé, bonheur et épanouissement personnel et professionnel.

Ce sont les mots clés de notre vie, ce qui nous fait avancer ou vivre tout simplement.

Nous sommes, en ce qui nous concerne, à mi-mandat et notre détermination, malgré ce contexte de réforme territoriale, est toujours aussi forte qu'au premier jour.

Quel est l'avenir des communes rurales, quelles seront leurs compétences ? Beaucoup de questions, peu de réponses. Quoiqu'il advienne, nous ne devons pas nous écarter de notre mission et de nos objectifs, bien au contraire.

Pour preuve : le haut débit à la porte de presque chacun d'entre nous, la réouverture de l'Auberge avec un chef de renom, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le projet de station d'épuration... les manifestations organisées par les associations, les inaugurations du rond-point et de l'Auberge par Michel MERCIER, notre ministre de la justice, et mon invitation par le ministère de l'économie de Corée du Sud à participer au Forum International du Développement des Régions (IFRD).

Tous ces éléments assureront la dynamique, l'avenir et le rayonnement de notre commune, notre objectif étant que chacun d'entre nous soit fier d'être corcellonne et corcellon.

Meilleurs vœux,  
Avec mes amitiés,

Jean-Paul CHEMARIN



## MAIRIE

124 rue de la mairie  
69220 Corcelles-en-Beaujolais  
Tél. 04 74 66 03 48 - Fax 04 74 66 24 55  
secretariat@corcelles-en-beaujolais.mairies69.net  
corcellesenbeaujolais.com

**OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC  
ATTENTION, NOUVEAUX HORAIRES !**

Lundi et jeudi : 9 h - 12 h / 14 h - 19 h  
Vendredi : 13 h - 16 h

DANS CE NUMÉRO...

1  
MOT DU MAIRE

2  
ACTIVITÉS MUNICIPALES 2010

8  
COMMISSIONS COMMUNALES

12  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

13  
LA VIE DES SOCIÉTÉS

18  
INFORMATIONS PRATIQUES

21  
COMPOSTAGE

23  
RÉTROSPECTIVE

24  
NOTRE COMMUNE À L'HONNEUR

25  
NOS ENTREPRISES ONT DU TALENT

26  
ÇA S'EST PASSÉ CHEZ NOUS

28  
NOS CORCELLONS À L'HONNEUR

# ACTIVITÉS MUNICIPALES 2010

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER

### • FINANCES LOCALES

La convention avec la SPA de Lyon et du Sud-Est pour une mission relative à la capture, la garde, l'enlèvement de tous animaux et leur mise en fourrière, est renouvelée pour 2010 moyennant une participation de 26 cts d'euro par habitant, soit 188 € au total.

L'assemblée décide de relever le seuil de la délégation qu'elle a accordée au Maire en début de mandat en matière de marchés publics, l'autorisant ainsi à « prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 210 000 € hors taxe (au lieu de 120 000 €), ainsi que toute décision concernant leurs avenants ».

Un dossier de demande d'aide financière au titre du FISAC 2010 sera déposé auprès des services préfectoraux pour l'opération relative à l'acquisition et à la réhabilitation de l'Auberge de Corcelles.

### • SITE INTERNET MUNICIPAL

La commune décide de souscrire un contrat de cession de droits, devenant ainsi propriétaire de son site Internet moyennant le coût de 562 € HT, et accepte la proposition d'un contrat pour la maintenance du site, avec l'Association RÉSEAU DES COMMUNES pour un montant annuel de 290 € HT, avec gratuité pour l'année 2010.

### QUESTIONS DIVERSES

**ACQUISITION DE RÉSERVE FONCIÈRE** : Un prêt sera souscrit pour l'achat de 820 m<sup>2</sup> de terrain situés rue de la mairie, en bordure de la salle des fêtes (vendeur : Évetail de Vignerons Producteurs).

**RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL** : Aucune suite n'a été donnée à une DIA relative au bien cadastré section AL numéro 166, 65 rue de la Fontaine.

**Prestations de service** : la décision de renouveler le **contrat de télésurveillance** des bâtiments communaux est ajournée, dans l'attente du recouvrement d'un trop perçu par la société actuelle ; d'autres prestataires ont toutefois été invités à formuler une offre.

**TOUR DE TABLE** : Un tour de table permet à chacun de s'exprimer, de communiquer publiquement certaines informations issues de réunions extérieures, et de transmettre l'état d'avancement des dossiers internes en cours.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER

### • RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR LA GESTION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après un an et demi de procédure administrative lourde et complexe, incluant notamment l'établissement d'un avenant pour prolonger d'un an l'ancienne convention et garantir auprès des usagers le maintien du service public de l'assainissement jusqu'au 9/2/2010, un nouveau contrat vient d'être attribué à la SDEI, qui prendra effet le 10 février 2010 pour une durée de dix ans. L'assemblée, tenue régulièrement informée tout au long de la procédure, approuve le choix du délégataire retenu, le contrat à conclure et le règlement du service, et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### • CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Le dossier d'Avant Projet pour la construction de la nouvelle STEP, établi par le Cabinet POYRY, est approuvé. À l'issue des études d'opportunité et des études complémentaires, c'est la filière de type lits plantés de roseaux, avec construction d'un bassin tampon, qui a été retenue. Le coût global estimatif de l'opération s'élève à 880 000 € HT, et c'est sur cette base que seront réalisés les dossiers techniques de demandes de subventions auprès des

organismes financeurs (Conseil Général, agence de l'eau) que Monsieur le Maire est autorisé à déposer.

### QUESTIONS DIVERSES

**INSTALLATION CLASSÉE, ÉTABLISSEMENT D'ÉLEVAGE DE M. JONCHIER A MONSOLS** : (régularisation du dossier d'autorisation délivré le 21/08/1996) – M. le Maire de Saint Georges de Reneins consulte les communes concernées par l'épandage des effluents d'élevage de dindes de M. JONCHIER, autorisé par arrêté préfectoral du 11/12/2009, pour un éventuel recours collectif. Compte tenu de l'avis favorable formulé par le conseil municipal consulté lors de l'enquête publique du 26/1 au 26/02/2009, l'assemblée ne s'associera pas à cette action.

**RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL** : Aucune suite n'a été donnée à sept DIA déposées pour la vente des biens cadastrés section AL numéros 71 et 73 situés dans les locaux de l'ex Évetail de Vignerons Producteurs, au 131 rue de la Mairie.

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL Projet de requalification de la Place René BILLARD DE SAINT LAUMER** – Une première esquisse a été réalisée par le CAUE pour le projet de réaménagement de cette place ; d'autres simulations sont toutefois souhaitées, pour servir de base de travail ; elles devront notamment intégrer la possibilité de réaliser une aire de jeux, un ou plusieurs parkings, un kiosque et un terrain de boules.

**Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition de terrain rue de la Mairie** – La proposition du Crédit Agricole est retenue, pour un montant de 50 000 € remboursables sur 15 ans, au taux fixe de 3.28 % incluant une annuité rapprochée.

**Consultation de Cabinets d'Urbanisme pour mener à terme la révision du POS engagée depuis le 15/02/1999** – A ce jour, deux candidats ont été auditionnés, un troisième doit l'être le 22 janvier prochain, ce qui permettra une étude de leurs offres tarifaires courant février pour un redémarrage des études au début du second trimestre 2010.

**Mise à disposition de la salle des fêtes** – Elle sera gracieusement mise à la disposition de la Philharmonie de Belleville pour un concert le 20 mars 2010, moyennant l'engagement d'assurer, en cas de besoin, une animation sur le territoire communal.

**Impôts locaux** – Monsieur le Maire communique différents tableaux établis par les Services Fiscaux le 24/12/2009 faisant apparaître les bases d'imposition et les cotisations définitives pour 2009 des quatre taxes directes locales (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières, Taxe Professionnelle).

**Préparation des budgets 2010** – La commission scolaire « élargie » se réunira le mardi 26 janvier à 18 h 30 et la commission des bâtiments le vendredi 5 février 2010 à 18 heures.

**Bulletin municipal** – Une première maquette est soumise à l'approbation des élus.

**TOUR DE TABLE DES ÉLUS** : Un tour de table permet à chacun de s'exprimer, de communiquer publiquement certaines informations issues de réunions extérieures, et de transmettre l'état d'avancement des dossiers internes en cours.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS

### • COLLÈGE DE VILLIÉ-MORGON

**CONVENTION DE PARTENARIAT** – Cette convention, initialement approuvée par le conseil municipal corcellon le 26/10/2010, est à nouveau soumise aux élus de toutes les communes concernées, pour prendre en compte la remarque des services préfectoraux sur le fait que la commune de Saint Jean d'Ardières ne faisant pas partie du secteur de recrutement, elle ne peut pas figurer dans ladite convention. Les autres clauses sont inchangées, à noter que la convention est conclue pour une durée de six années reconductibles (pour 2010 elle ne prendra effet qu'à partir du 1/5/2010) ; elle permet la mise en place d'une contribution financière annuelle des communes membres aux dépenses de fonctionnement

du collège (sorties pédagogiques et scolaires, entrées à la piscine, foyer socio-éducatif). Le montant de cette participation est fixé au prorata du nombre de collégiens de chaque commune.

#### • DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX COMMUNAUX

**AUBERGE DE CORCELLES** – M. le Maire est autorisé à déposer un dossier administratif auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention exceptionnelle de 15 000 € ayant été attribuée par Mme la Sénatrice Muguette DINI, au titre de sa « réserve parlementaire ». Dans le même domaine, un dossier sera constitué pour obtenir un arrêté attributif de subvention du Conseil Général du Rhône, l'attribution de la tranche 2010 s'élevant à la somme de 26 985 € (pour mémoire, la subvention du Conseil Général pour l'Auberge est échelonnée sur cinq années).

**RÉVISION DU POS (Plan d'Occupation des Sols)** – Après mise en concurrence, un bureau d'études est retenu pour poursuivre les travaux de révision engagés depuis février 1999. Un dossier de demande de subvention au titre de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation), concours particulier, sera déposé. Certains points du contrat seront à discuter avec le Cabinet d'Études retenu.

#### • PLH – PLAN LOCAL D'HABITAT

**Désignation de référents communaux** – dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées, la CCBVS (communauté de communes Beaujolais Val de Saône) doit élaborer un PLH. À cette fin, il est demandé à chaque commune membre de désigner un élu référent qui sera chargé de travailler avec le bureau d'études retenu par la communauté de communes. Pour Corcelles-en-Beaujolais, les référents sont Mme DEPARDON (titulaire) et M. BOULON (suppléant). À noter que le premier entretien avec le bureau d'études a été fixé par la CCBVS au 2 avril à 11 h en mairie.

#### • AUBERGE DE CORCELLES

**BAUX ET CONVENTIONS** – L'assemblée municipale donne tous pouvoirs au maire pour conclure, modifier, suivre la vie du bail commercial à conclure avec l'EURL DHC, de même que la convention de mise à disposition de la licence d'exploitation du débit de boissons de 4<sup>e</sup> catégorie ; une convention sera également élaborée pour fixer les quotités financières de chaque copropriétaire de l'Auberge pour la construction du local technique de l'Auberge (la commune ayant préfinancé ces travaux).

#### • VOTE DE SUBVENTIONS

Une subvention de CENT euros sera versée au COMITÉ D'ORGANISATION DU TOUR DU BEAUJOLAIS CYCLISTE dont la course des 22 et 23 mai 2010 traversera comme chaque année notre commune. Une subvention de DEUX CENTS euros est octroyée aux JEUNES AGRICULTEURS DU RHÔNE pour l'organisation de la finale départementale de labour qui se déroulera sur la commune le 22 août 2010.

#### • SALLE DES FÊTES

À la majorité, les élus décident d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes (pour information, la consommation électrique est très élevée depuis plusieurs années, pour 2009 elle s'est élevée à 9 500 €) qui passent, pour les habitants du village, à 350 € (soirée privée) et 500 € (utilisation commerciale) le week end, 200 € (soirée privée) et 300 € (utilisation commerciale) pour un seul jour. Les locations aux personnes n'habitant pas la commune sont fixées à 800 € (soirée privée) et 1 000 € (utilisation commerciale) le week end, et 450 € (soirée privée) et 550 € (utilisation commerciale) pour un jour ouvré. La gratuité est maintenue pour les associations du village, pour les associations extérieures, la location du week end est portée à 400 € et celle d'un seul jour à 200 €. Le montant des cautions reste inchangé. Ces nouveaux tarifs s'appliqueront dès que la délibération sera exécutoire.

Dans le cadre de l'AEG (Audit Énergétique Global) en cours, l'ensemble des bâtiments municipaux sera « ausculté », les points noirs étant la salle des fêtes et la mairie pour lesquels des aménagements seront à prévoir pour éviter ces pertes d'énergies.

#### • RAPPORT DU MAIRE

**RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL** – Aucune suite n'a été donnée à la DIA déposée pour la vente du bien cadastré section AL numéro 248p situé dans le centre bourg. Un emprunt de 50 K€ a été souscrit auprès du CACE, après mise en concurrence de 3 établissements, sur une durée de 15 ans au taux fixe de 3.28.

#### QUESTIONS DIVERSES

**DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR UN PANNEAU PUBLICITAIRE PRÈS DU CARREFOUR DU MONUMENT VOISIN** (ODG des Crus, Fête des Crus, Sarmentelles de Beaujeu, Marché aux Vins de Fleurie) – La décision est différée, certains points restant à régler pour le rond-point du Monument Voisin.

**TEMPÊTE XYNTHIA** – L'attribution éventuelle d'une aide est reportée à la prochaine séance.

#### INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Rapport 2009 de la bibliothèque municipale** – Mme ROLLET présente le rapport établi comme chaque année par les bénévoles ; ce document est disponible en mairie.

**Réalisation de sentiers pédestres en collaboration avec les communes de Dracé et Lancié** – La première réunion aura lieu à Corcelles-en-Beaujolais avec les délégués désignés par chacune de nos trois communes ; pour notre village, Mmes DEPARDON, DUCLOS et JANIN sont désignées.

**Gros travaux de voirie 2010** – La participation à verser au SVBS (Syndicat de Voirie Beaujolais Saône) s'élève à 14 583,15 €, incluant la rémunération du maître d'œuvre, et déduction faite de la subvention du Conseil Général et de la récupération partielle de la TVA. La contribution au titre du fonctionnement s'élève quant à elle à 2 570,19 €.

**Jumelage avec Aydat (63) et Marennes (19)** – Cette année, c'est au tour de la ville de Marennes d'accueillir Aydat et Corcelles-en-Beaujolais les 30 avril, 1er et 2 mai. En 2011, c'est Corcelles-en-Beaujolais qui accueillera ses jumeaux et Mme JANIN propose la création d'un Comité de Jumelage pour organiser des manifestations et récolter des fonds en vue de cette prochaine rencontre. Un appel à toutes les bonnes volontés sera fait par courrier dans chaque foyer.

**Trophée LES FEMMES EN ACTION (Business Woman et le Progrès)** – La remise des trophées aux femmes de l'année aura lieu lundi 22 mars 2010 à la cité internationale de Lyon, M. le Maire a été invité à témoigner lors de la table ronde « Femmes et politique : la mixité hommes/femmes sur la scène politique : la vision complète de la démocratie ». Des invitations sont disponibles en mairie.

#### TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Un tour de table permet à chacun de s'exprimer, de communiquer publiquement certaines informations issues de réunions extérieures, et de transmettre l'état d'avancement des dossiers internes en cours.

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL

#### • COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2009

Les comptes administratifs 2009 sont approuvés (Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment des votes), faisant apparaître des résultats excédentaires d'un montant de 104 647,18 € pour le budget annexe de l'assainissement, et de 229 498,61 € ramené à 166 135,61 € pour le budget principal compte tenu des « Restes à Réaliser ».

Les comptes de gestion du receveur municipal pour 2009, identiques aux écritures communales, sont aussi approuvés à l'unanimité et les affectations des résultats sont entérinées.

#### • BUDGET 2010

Le budget annexe de l'assainissement s'équilibre à 19 114 € en section d'exploitation et à 1 318 803 € en section d'investissement. Il comporte toutes les dépenses nécessaires à la réalisation de la nouvelle station d'épuration, réajustées en fonction des rapports remis par le maître d'œuvre.

À noter la décision d'adhérer par convention au SATESE, Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration mis en place par le Département du Rhône, moyennant une participation de 0,76 € par habitant pour 2010.

Le budget principal s'équilibre à 555 548 € en section de fonctionnement et à 414 899 € en section d'investissement, il a été réalisé sans augmentation des taux des impôts communaux qui restent fixés à 14.77 % pour la taxe d'habitation, 20.75 % pour la taxe sur le foncier bâti et 37.12 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Ce budget comporte, prioritairement : les travaux de remise aux normes et de réhabilitation du restaurant « Auberge de Corcelles », l'achat de 820 m2 de terrain non bâti appartenant à l'Éventail, l'acquisition du site Internet, la rémunération (en partie) du cabinet LATITUDE UEP chargé d'assister la commune dans la reprise des études nécessaires à la révision du Plan d'Occupation des Sols, l'acquisition de petits matériels et mobiliers. Divers autres travaux sur les bâtiments existants et acquisitions sont inscrits, dont la réalisation sera ou non



décidée après l'établissement du bilan financier de l'Auberge.

La contribution communale à verser au SYDER (Syndicat d'Énergies du Rhône) continuera d'être inscrite au budget communal (elle peut en effet être fiscalisée) ; pour 2010, elle s'élève à 20 203,04 €.

Les subventions de fonctionnement ont été votées, d'un montant de 11 657 € en faveur des associations du village, et de 1 054 € pour les autres.

La durée d'amortissement de la licence d'exploitation du débit de boissons de 4<sup>e</sup> catégorie acquise par la commune l'année dernière a été fixée à 5 ans à compter de 2010.

À noter que la commune ayant respecté son engagement de réaliser un montant de travaux supérieur à la moyenne des trois dernières années du précédent mandat, elle a bénéficié dès cette année de la récupération de la TVA de l'année n-1 dans le cadre du Plan de Relance de l'Économie, et elle en bénéficiera maintenant chaque année.

#### • RAPPORT DU MAIRE

**RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL** – Aucune suite n'a été donnée aux DIA déposées pour la vente des 8 biens cadastrés section AL numéro 361 situés 131 rue de la Mairie. Décision identique pour le lot situé au Clos de la Buissonnière sous le numéro AK 409, et les parcelles AC 129 et 130 sises aux Grands Ayets.

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI

#### • TAUX DE L'INDEMNITÉ LOGEMENT DES INSTITUTEURS NON LOGES

Les taux fixés par l'arrêté préfectoral n°2869 du 02/04/2010 sont approuvés, ils sont applicables pour l'année 2009 (effet rétroactif) aux instituteurs qui remplissent les conditions pour en bénéficier.

#### • ASSAINISSEMENT

##### 1 – ÉLABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un projet de zonage d'assainissement a été établi par l'équipe municipale précédente en mars 1999 et janvier 2000.

Ce projet avait à l'époque été lancé en même temps que la révision du POS (pour mémoire, février 1999), de manière à pouvoir faire l'objet d'une approbation et d'une mise à l'enquête publique de manière conjointe. MAIS faute d'avoir mené la révision du POS à terme, ce zonage n'a jamais été validé.

AUJOURD'HUI, cela pose problème à la commune pour la réalisation de ses programmes d'assainissement :

##### ⇒ EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Une première mise en demeure préfectorale a été adressée à la commune le 05/04/2007 pour la non-conformité de sa station d'épuration, confirmée les 28/06 et 11/12/2007.

Les élus issus du scrutin de mars 2008 ont alors engagé les démarches pour construire une nouvelle station d'épuration, avec l'aide de l'État (conduite d'opération).

Un terrain a été acquis, un maître d'œuvre a été retenu, une demande de subvention a été transmise au Conseil Général et à l'agence de l'eau.

Ces demandes sont aujourd'hui bloquées faute d'avoir un zonage d'assainissement validé et approuvé.

##### ⇒ EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La compétence a été dévolue à la Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône, et la commune de Corcelles-en-Beaujolais souhaitait s'engager rapidement dans le processus de réhabilitation des installations privées.

À défaut de pouvoir produire un zonage d'assainissement validé et approuvé, les particuliers ne peuvent bénéficier d'aucune aide financière actuellement.

Monsieur le Maire indique que le projet de zonage étant ancien (1999-2000), certains ajustements sont à apporter au dossier avant de le valider et de le passer à l'enquête publique ; ces modifications sont mineures et il demande dans un premier temps au conseil municipal de bien vouloir les approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

⇒ **INDIQUE** que le plan de délimitation de l'assainissement collectif établi en 1999-2000 par SAUNIER ENVIRONNEMENT (devenu SAFEGE) est valable aujourd'hui, seules quelques adaptations mineures qui ne bouleversent pas le nombre d'Equivalent-Habitant seront à intégrer.

⇒ **S'ENGAGE** à lancer la procédure de validation du schéma général d'assainissement une fois ces modifications incluses dans le dossier de zonage (plans et rapports)

## 2 – CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un terrain d'un hectare a été acquis par la commune en début de mandat, pour l'implantation de la nouvelle Step.

Ce terrain, contigu à la Step actuelle, avait été retenu sur les conseils de la DDT, titulaire d'une mission de conduite d'opération.

Aujourd'hui, ce terrain n'est plus compatible avec les orientations du SDAGE entré en vigueur le 17/12/2009 : il se situe en zone d'aléa faible MAIS DANS L'EMPRISE DE LA CRUE CENTENNALE du ruisseau le Butecrot, nécessitant de réexaminer les conditions d'implantation de la nouvelle Step.

Les solutions envisageables :

- conserver le terrain nouvellement acquis et maintenir la filière de traitement « lits plantés de roseaux », avec obligation de compenser les volumes pour environ 7 000 m<sup>3</sup>

- conserver le terrain nouvellement acquis et mettre en place une filière plus compacte de type « boues activées », nécessitant de compenser au minimum un volume de 500 m<sup>3</sup> avec réalisation d'une étude hydraulique complémentaire pour vérifier l'impact des aménagements et des compensations sur la ligne d'eau
- implanter la nouvelle Step sur un autre site situé en zone non inondable

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le maintien ou le choix d'un autre site d'implantation, ainsi que sur la filière de traitement à retenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

⇒ **DÉCIDE** d'implanter la nouvelle station d'épuration sur un autre site, situé en zone non inondable, et donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette opération qui pourra se concrétiser par un échange ou un nouvel achat de terrain

⇒ **RETIENT** la filière « lits plantés de roseaux » pour la future station à construire.

#### • RAPPORT DU MAIRE

**RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL** – Aucune suite n'a été donnée à la DIA déposée pour la vente du bien cadastré section AL numéro 111 situé 36 rue des Écoles.

#### QUESTIONS DIVERSES et information du conseil municipal

**POSE D'UNE ENSEIGNE COMMERCIALE** – Un avis négatif est formulé à la demande d'apposition d'une pancarte promotionnelle par la société DAMASTE, sur la grille située sur le lot communal du tènement « Auberge de Corcelles ».

**RÉFECTION DES FAÇADES DU TÈNEMENT PRIVE « LE CLOS MELANIE »** – La teinte proposée par le promoteur est approuvée.

**DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR MARCHÉ OU TOURNÉE ALIMENTAIRE** – Un avis favorable est émis au projet de M. GARREAU, charcutier-traiteur de formation, domicilié à Crèches sur Saône, qui projette de s'installer à son compte en acquérant un camion ou une remorque commerciale lui permettant d'effectuer des marchés ou des tournées alimentaires dans les villages qui le souhaiteraient.

**AUBERGE DE CORCELLES** – Il n'est pas donné suite au devis pour travaux supplémentaires, proposé par la Sarl CHEVILLON, d'un montant TTC de 736,29 €. La société ALBINGIA est retenue pour la souscription d'une assurance dommage-ouvrage/tous risques chantier (assurance décennale).

**ARCHIVES COMMUNALES** – Un dédommagement de 10 € sera versé à M. Michel de La Torre pour le dossier documentaire qu'il a réalisé sur le patrimoine communal, composé d'articles, photocopies et cartes postales anciennes. Ces pièces seront versées aux archives communales.

**AÉRODROME DE PIZAY** – Pour information, M. le Maire donne lecture des échanges de correspondances émises entre un habitant du hameau de Chassagne et le responsable de l'aérodrome de Pizay, laissant apparaître une crainte quant à la recrudescence des nuisances sonores dans ce secteur.

**JUMELAGE AVEC AYDAT (63) ET MARENNES (17)** – l'accueil à Marennes a été très chaleureux, lors du déplacement des 30 avril, 1er et 2 mai 2010 ; un appel sera fait auprès des corcellons qui souhaiteraient s'investir dans la création d'un Comité de Jumelage. En juin 2011, Corcelles-en-Beaujolais recevra AYAT et MARENNES !

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN

#### • ASSAINISSEMENT

**1 – RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT DE SYNTHÈSE ET DE LA FICHE QUALITÉ DE L'EAU – EXERCICE 2009**



Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi n°95-101 du 02/02/1995 et son décret d'application du 06/05/1995, rendent obligatoire la présentation d'un rapport annuel pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Les documents suivants sont donc communiqués à l'assemblée :

compte rendu financier et compte rendu technique établi par le gestionnaire du réseau d'assainissement (SDEI)

rapport annuel du syndicat intercommunal de distribution d'eau potable (SIEHB) RPOQS (Rapport du Maire sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement)

En outre, un affichage extérieur et en mairie rappelle que l'ensemble de ces pièces est à la disposition des personnes intéressées au secrétariat de mairie, les fichiers peu volumineux étant d'autre part mis en ligne sur le site internet communal.

## 2 – RÉVISION DES TARIFS DE LA PART COMMUNALE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est mise en demeure, depuis 2007, de réaliser une station d'épuration conforme aux normes en vigueur, sous peine d'astreintes financières journalières.

Ces travaux ont un coût, de même que l'entretien de l'ouvrage une fois réalisé.

La surtaxe (part communale) est un des éléments contributif à l'équilibre du budget annexe de l'assainissement, lequel doit notamment être assuré par les redevances facturées auprès des usagés sur les factures adressées semestriellement.

Cette surtaxe (part communale) n'a pas été révisée depuis 1993 ! En 2002, elle n'avait fait l'objet que d'une simple conversion due au passage à l'euro, et ce sont donc ces anciens tarifs qui s'appliquent toujours aujourd'hui soit :

abonnement semestriel 11,00 € HT

consommation (rejet d'eaux usées en m<sup>3</sup>) 0.5450 € HT

Après en avoir longuement débattu, l'assemblée opte pour un ajustement de la part communale d'assainissement, pour une perception effective auprès des usagers du service sur la facturation établie en janvier 2011 soit :

abonnement semestriel 15,00 € HT

consommation (rejet d'eaux usées en m<sup>3</sup>) 0.8100 € HT

Ce rééquilibrage permettra, dans une moindre mesure évidemment, de compenser les frais de fonctionnement de la future station, estimés à 10 000 € HT annuels.

## • CONTRAT D'AIDE PLURIANNUEL 2009 – 2013 AVEC LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

M. le Maire rappelle qu'un contrat pluriannuel d'aide a été conclu le 20/10/2009 avec le Département du Rhône, pour l'octroi de 350 517 € de subventions sur cinq ans.

Lors de sa séance du 26/03/2010, le Conseil Général a, comme chaque année, actualisé ses taux d'aide et, pour l'année 2010, selon ces nouvelles modalités, le taux applicable à notre commune s'établit à 45 % (au lieu de 50 % en 2009).

La mise en œuvre de ces nouveaux taux se fait par voie d'avenant pour les contrats en cours, elle s'effectue dans le respect de l'enveloppe du contrat.

M. le Maire est donc autorisé à contractualiser l'avenant n°1 audit contrat.

## • RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune suite n'a été donnée aux DIA déposés pour la vente des biens cadastrés section AL numéro 361, situés 131 rue de la Mairie, et AL numéro 359, au bourg.

### QUESTIONNES DIVERSES et information du conseil municipal

**AÉRODROME DE PIZAY** – Lecture est donnée des échanges de correspondances entre un habitant du hameau de Chassagne, le responsable du site ULM DÉCOUVERTE à Saint Jean d'Ardières, et la mairie de Corcelles-en-Beaujolais. L'utilisation de l'espace aérien et plus particulièrement la présence d'un axe de voltige au-dessus du territoire communal suscitent des inquiétudes en matière de nuisances sonores. Il est décidé :

de rencontrer chaque interlocuteur individuellement en mairie

de solliciter les services de l'État, Direction Départementale des Territoires, pour savoir s'il existe ou pas une servitude d'utilité publique concernant l'aérodrome et qui les gère

**DEMANDE D'UTILISATION DU STADE MUNICIPAL PAR L'ENTENTE FC FLEURIE-VILLIE MORGON** - A l'unanimité, l'assemblée ne souhaite pas mettre à disposition l'équipement communal.

**URBANISME COMMUNAL** – Changement de destination des constructions : les infractions au code de l'urbanisme sont passibles de poursuites pénales et de

sanctions ; avant d'engager toute poursuite, il sera proposé au contrevenant de rétablir dans leur état initial les lieux illégalement modifiés. Révision du POS et passage en PLU : les réunions de travail se poursuivent, la cinquième étant programmée pour le 9 juillet. Dépôt d'un dossier de Permis de Construire pour la maison JACQUIER : le projet est communiqué à l'assemblée pour information. **NUMERICABLE** – les démarches commerciales ont débuté chez les particuliers mais de nombreux « points noirs » subsistent ou apparaissent ; le responsable de l'EPARI sera contacté pour tenter de résoudre ces problèmes.

**ÉLABORATION D'UN DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) – un arrêté préfectoral réactualise chaque année la liste des communes soumises à l'élaboration d'un tel document ; Corcelles-en-Beaujolais en fait partie et devra le réaliser. Les risques identifiés sur notre territoire sont : la présence d'un axe ferroviaire, d'une voie routière à grande circulation et de canalisations de gaz.

**SOLIDARITÉ VAR** – Il n'est pas donné suite à l'appel de solidarité lancé par le président de l'Association des Maires du Var pour un don suite aux intempéries de juin 2010.

**DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALAIRES** – Il n'est pas fait opposition à la demande de dérogation présentée par l'UMVBM (Union des Maisons de Vins du Beaujolais et du Mâconnais) pour déroger aux dispositions législatives relatives au repos dominical des salariés les dimanches de vendanges, les 31 octobre, 7 et 14 novembre 2010

**INFOS DIVERSES – Portage de repas** - Il est fait état de la lettre de remerciements de l'Amicale des Retraités de Lancié pour la subvention communale de 200 € versée au titre du service qu'elle a mis en place pour le portage de repas à domicile. **Dégradations de biens publics** - Un véhicule non identifié a grandement détérioré le Pont Bleu, les réparations sont à la charge du budget communal donc des contribuables, il est envisagé de déposer plainte.

**Octroi d'un emplacement de stationnement sur la voie publique** – C'Dric Pizza, commerçant ambulant, viendra chaque vendredi soir de 17 h 30 à 22 h 00 proposer ses pizzas à côté de la mairie.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET

### • AUBERGE DE CORCELLES – RESTAURANT COMMUNAL

M. le Maire rappelle qu'un bail commercial sera conclu avec l'EURL DHC, représentée par M. Kasumi HATAKENAKA, gérant, moyennant un loyer mensuel de 700 €. Il indique que l'EURL DHC ayant pris en charge certaines dépenses qui incombent normalement à la collectivité, il serait normal de lui accorder, en compensation, une exonération temporaire de loyer.

À l'unanimité, l'assemblée municipale octroie une gratuité temporaire de trois mois de loyers à l'EURL DHC.

L'ouverture du restaurant devrait avoir lieu dans la première quinzaine d'août.

M. le Maire souligne le gros travail réalisé par les employés municipaux dans l'Auberge, et tient à les féliciter pour leur implication dans cette réalisation.

### • PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

M. le Maire rappelle qu'au début de ce mandat, le secrétariat de mairie était ouvert au public 28 heures par semaine, avec une amplitude hebdomadaire très large comportant une fermeture à 19 heures deux soirs par semaine et deux journées ouvertes en continu.

En 2009, la durée d'ouverture a été portée de 28 à 24 heures.

L'augmentation de la population (accueil du public) et l'accroissement de la charge du travail administratif (dossiers multiples et complexes nécessitant un suivi rigoureux), rendent de plus en plus difficile la gestion du temps de travail compte tenu des moyens humains dont dispose la commune actuellement (1 seul agent administratif pour tout gérer).

De ce fait, les horaires d'accueil du public passeront de 24 à 19 heures à la rentrée de septembre :

Lundi et jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Vendredi, de 13 h à 16 h

### QUESTIONNES DIVERSES et information du conseil municipal, tour de table

**CONVENTION POUR UNE MISSION DE CONTRÔLE ET DE SUIVI DES DOSSIERS CNRACL** – Dans l'attente du renouvellement de la convention liant la Caisse des Dépôts et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône (CDGFPT) en matière de mission d'intervention sur les dossiers CNRACL, un avenant couvrant la période du 1er juillet au 31 décembre 2010 sera conclu avec le CDGFPT du Rhône, prolongeant de six mois la convention initiale. Cet avenant permettra à la collectivité de pouvoir continuer à bénéficier



du service actuellement rendu en matière d'intervention sur dossiers CNRACL ; en 2011, une nouvelle convention sera proposée à l'ensemble des collectivités.

**TRAVAUX DE BÂTIMENTS – ÉGLISE :** un devis a été demandé à l'entreprise CITEOS pour réduire la durée d'éclairage extérieur. **SALLE DES FÊTES :** le limiteur de son installé en novembre 2005 n'a jamais fonctionné correctement, il a donc été déposé, pour être entièrement révisé, réglé, ses batteries remplacées, puis il sera testé en présence du fournisseur. Une protection en plexiglas sera posée dans l'armoire électrique, pour être en conformité avec la réglementation sur les ERP (Établissements Recevant du Public).

**URBANISME COMMUNAL – Révision du POS et passage en PLU :** la sixième réunion de travail a eu lieu le 23 juillet dernier, la prochaine est programmée le 17 septembre toute la journée ; la première phase s'achève avec la production du « Diagnostic » cet automne.

Des « réserves » seront émises sur les DAACT (Déclarations Attestant l'achèvement et la Conformité des Travaux) déposées par les pétitionnaires du lotissement Le Clos de la Buissonnière, et du Clos Mélanie (ex bâtiment Éventail).

**PRÉVISIONS POUR LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2011 AU SYDER (Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône) –** l'éclairage du centre bourg sera proposé, dans le cadre de l'aménagement du cœur du village (terrain communal récemment acquis près de l'Éventail).

**PROJET DE RÉALISATION D'UNE SALLE DES SPORTS INTERCOMMUNALE –** Une rencontre des élus des trois communes de Corcelles-en-Beaujolais, Dracé, Lancié est prévue le 27 juillet.

**LIMITES D'AGGLOMÉRATION –** l'arrêté municipal du 26/09/1996 fixant les limites d'agglomération sera modifié en ce qui concerne la RD 119E.

**COMMISSION SENTIERS PÉDESTRES –** La commission tripartite continue de travailler à l'élaboration de circuits sur les communes de Corcelles-en-Beaujolais, Dracé et Lancié ; l'aide du Conseil Général, avec la mise à disposition d'un fonctionnaire lors d'une réunion, a été grandement appréciée.

**AÉRODROME DE PIZAY –** L'utilisation de l'espace aérien et plus particulièrement la présence d'un axe de voltige au-dessus du territoire communal suscitent des inquiétudes en matière de nuisances sonores. M. le Maire fait état de sa rencontre avec M. Philippe JONCHIER, habitant du hameau de Chassagne. M. ELARI, dirigeant de l'aérodrome, sera également prochainement reçu.

**NUMERICABLE –** le haut débit s'installe enfin sur tout notre territoire communal ; pour le hameau de la Lime, la SNCF va réaliser une étude pour traverser le PN 285 (fonçage) pour réalisation des travaux par Numéricable.

**INFOS DIVERSES – Synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour 2009 –** Cette synthèse, réalisée par la CCBVS (Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône), est disponible en mairie. **ADR CATM DU RHÔNE –** M. le Maire communique la lettre de remerciement des CATM pour le vin d'honneur offert par la municipalité lors du Challenge du Barbelé le 3 juillet. **Concours départemental de labours –** Organisé par les Jeunes Agriculteurs (JA) du Rhône, il se tiendra à Orcel sur la RD 119 à hauteur du Monument Voisin le dimanche 22 août 2010, de nombreuses animations et stands sont prévus.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE

**• ASSAINISSEMENT - ACHAT DE TERRAINS POUR IMPLANTER LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION POUR MÉMOIRE**

Un terrain d'un hectare a été acquis par la commune en début de mandat, pour y édifier une nouvelle station d'épuration (mise en demeure préfectorale du 28/06/2007 appelée le 11/12/2007).

Ce terrain, contigu à la station d'épuration actuelle, avait été retenu sur les conseils de la DDT, titulaire d'une mission de conduite d'opération.

Or, depuis cet achat, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est entré en vigueur, rendant ce terrain incompatible avec les orientations préconisées car se situant en zone d'aléa faible MAIS DANS L'EMPRISE DE LA CRUE CENTENNALE du ruisseau le Butecrot.

Différentes solutions ont été étudiées et il a été décidé d'implanter la nouvelle station sur un autre site situé en zone non inondable (délibération n°28/2010), en maintenant la solution « filière lits plantés de roseaux ».

AUJOURD'HUI

Après accord de la propriétaire et estimation des Domaines, la commune va acquérir les parcelles AH 91 et 92, d'une superficie totale de 1 ha 70 à 45 ca, au prix de 0.33 € le mètre carré, avec une indemnité d'éviction de 0.43 €, frais de bornage et d'actes notariés en supplément.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Maire pour formaliser cette acquisition.

## • BIENS COMMUNAUX LOCATION D'UN LOGEMENT

Les locataires du logement situé place de Saint Laumer, attenant à la salle des fêtes, ont signifié leur départ au 31/12/2010. Il est donc décidé de leur trouver des successeurs. Jusqu'à présent, cet appartement était loué par le biais d'un bail de location précaire, s'agissant d'un ancien logement de fonction d'instituteurs. Faut-il maintenir l'affectation de ce logement au service public de l'enseignement ? Cela ne présente plus d'intérêt aujourd'hui du fait de la création du corps de professeur des écoles (décret 90-680 du 1/8/1990) et de l'intégration de la quasi-totalité des instituteurs dans ce corps qui ne les rendent plus bénéficiaires du droit au logement. De plus, cet appartement est totalement indépendant de l'enceinte scolaire, et sa location ne nuit nullement au fonctionnement de l'école.

Enfin, le maintien de ce logement affecté au service de l'enseignement est un obstacle à la conclusion d'un bail à location garantissant une occupation durable par le locataire.

L'assemblée se prononce donc pour la désaffectation de cet appartement.

## • RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DÉLÉGATIONS QU'IL A REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune suite n'a été donnée aux DIA déposées pour la vente des biens cadastrés section AL 369, 131 rue de la Mairie, AL 366, 211, 212, 248p, 368, 371 au bourg, AL 278 rue de la Fontaine.

**QUESTIONS DIVERSES et information du conseil municipal, tour de table VÉRIFICATION PÉRIODIQUE RÉGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, GAZ, ALARME P4 DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX –** La commune a résilié les contrats du prestataire retenu depuis 1995 (VERITAS) et a organisé une mise en concurrence dont le résultat est éloquent puisque le montant des prestations est divisé par trois sauf pour le prestataire récemment évincé et qui, malgré tout consulté, maintient une offre similaire à ses anciens tarifs. Un choix sera fait parmi les trois autres entreprises dont les tarifs se tiennent à quelques euros près.

**MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE DE L'ÉGLISE –** les devis réclamés à l'entreprise CITEOS pour réduire la durée de l'éclairage du clocher et de l'église sont mis en attente.

**ILLUMINATIONS DE NOËL –** Des fixations seront acquises pour les mâts d'éclairage public, dans le but, à terme, de diminuer le temps de pose et donc les coûts.

**INFOS DIVERSES –** Il est fait état du décret n°2010-783 du 08/07/2010 qui modifie les conditions de tenue des registres municipaux. En matière de service public, se pose la question du maintien de la réception et de l'envoi, par la mairie, des dossiers de demandes de cartes grises ; en effet, compte tenu de l'engorgement des services de la Sous Préfecture, et malgré l'agrément de 450 garagistes dans le Rhône, les particuliers « affluent » dans les mairies. Inauguration du rond-point du Monument Voisin sur la RD 306 et inauguration de l'Auberge de Corcelles – Elles auront lieu le samedi 20 novembre 2010.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE

**• PATRIMOINE COMMUNAL - Mise en place d'un tarif pour la délivrance de concessions temporaires destinées aux cavurnes, projet de création d'un site cinéraire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ordonnance n°2005-855 du 28/07/2005 a reconnu aux cendres le « droit », au sens étymologique du terme, à une sépulture dans le cimetière communal. Ce principe résulte d'une redéfinition du mot sépulture comme « le lieu où l'on inhume cercueils et urnes », ces dernières devenant partie intégrante de la sépulture.

Jusqu'à là, les textes ne prévoyaient que la possibilité de sceller l'urne sur le monument funéraire.

En assimilant les cendres funéraires à des restes humains, la loi n°2088-1350 du 1/12/2008 a consacré définitivement le droit à une sépulture.

D'ailleurs, à compter du 1er janvier 2013, les communes de 2 000 habitants et plus (ou les EPCI de 2 000 habitants et plus compétents en matière de cimetière), devront disposer d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le CGCT, article L 2223-1 et suivants,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents,

1 ⇒ DÉCIDE de créer un site cinéraire (colombarium et/ou espaces concédés



pour l'inhumation des urnes, espace dédié à la dispersion des cendres communément appelé « Jardin du Souvenir » et comportant un équipement mentionnant l'identité des défunts) dans le cimetière communal et charge la commission compétente d'étudier ce dossier

2 ⇒ INSTAURE un tarif de délivrance spécifique pour les concessions temporaires destinées aux cavurnes (dimensions de la concession 1 m par 0,50 m) soit 150 € pour une trentenaire et 200 € pour une cinquantenaire.

3 ⇒ MODIFIE le tarif de délivrance applicable aux concessions temporaires classiques qui passe de 290 € à 300 € pour une trentenaire et de 388 € à 400 € pour une cinquantenaire.

4 ⇒ PRÉCISE que le plan et le règlement du cimetière seront modifiés en conséquence.

#### • GESTION DES AFFAIRES COMMUNALES - Rapport du maire sur l'usage des délégations qu'il a reçues du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par l'assemblée, à savoir :

1 ⇒ signature, le 26/10/2010, de l'acte d'acquisition du terrain AL 370 représentant une surface de 820 m<sup>2</sup>, situé 131 rue de la Mairie, appartenant à l'Éventail de Vignerons Producteurs, pour le prix de 58 220 € hors frais notariaux et de bornage.

2 ⇒ signature, le 04/11/2010, d'un compromis pour l'acquisition des parcelles AH 91 et 92 représentant un total de 1 ha 70 ares 45 centiares, lieu-dit « Clarange », appartenant à Mme Hélène DUBOST, pour le prix de 5 264.85 € hors frais notariaux, de bornage, d'indemnité d'éviction.

#### QUESTION DIVERSES et information du conseil municipal, tour de table

#### PROJET DE RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE ET NOUVELLE RÉPARTITION DES IMPÔTS LOCAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE COLLECTIVITÉS

– La circulaire préfectorale n°2010-60 du 20/10/2010 est communiquée à l'assemblée. Dans le cadre de cette réforme, le produit de la part départementale de la taxe d'habitation serait, au 1/1/2011, transféré au bloc communal. Selon les politiques d'abattements instaurées ou pas par ces collectivités et selon aussi les différentes valeurs locatives moyennes, cette réforme aurait pu entraîner des variations de cotisation à la hausse ou à la baisse pour les ménages. De ce fait, un amendement au projet de loi de finances pour 2011 devrait garantir le montant de la ressource pour toutes les collectivités mais aussi assurer une neutralité sur les cotisations des ménages.

**FONCTIONNEMENT INTERNE** – Mme Yvette DUCLOS, conseillère municipale, suppléera provisoirement M. Lionel FALCHERO, adjoint, dans ses attributions d'élus en charge de l'urbanisme. Dans le même ordre, Mme Pierrette VIGREUX, conseillère municipale, remplacera M. Lionel FALCHERO au sein de la commission en charge du cimetière.

**AUBERGE** – Les cartons d'invitation pour l'inauguration sont validés ; une enseigne sera posée sur la façade du bâtiment.

**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS** – Il a été élaboré le 25 octobre. À noter que le Sou des Écoles sera invité prochainement à fixer (engagement écrit) définitivement une date pour la fête de fin d'année scolaire, qui pourra répétitivement être par exemple, le 3<sup>e</sup> ou le 4<sup>e</sup> vendredi de juin.

**ACQUISITION DU FOUR A PAIN DES SEVES** – L'achat par la commune vient d'être accepté par les propriétaires. Appel est lancé à toutes les bonnes volontés du village qui souhaitent donner un peu de leur temps et de leur savoir-faire au sein d'une Association que nous allons créer pour restaurer ce bâtiment.

**INFOS DIVERSES** – Richard JAMBON fait part du projet de création d'une Association sportive pour la pratique du rugby de loisir, et sollicite l'utilisation ponctuelle des équipements sportifs municipaux. L'assemblée félicite cette initiative, une rencontre sera formalisée avec les autres Sociétés utilisatrices afin de caler les dates des uns et des autres. La réunion prévue pour la construction de la nouvelle station d'épuration est reportée au 17 décembre à 14 heures en mairie. SCOT : des ateliers d'information sont mis en place à destination des élus, les dates sont disponibles sur le site internet du Pays Beaujolais. Il n'est pas donné suite à la proposition de mise en place du label « Notre Village Terre d'Avenir » proposé par l'Association nationale Notre Village.

matière de mise en fourrière des animaux errants ou mordeurs.

Cette convention de capture, enlèvement et garde des animaux, sera donc renouvelée pour l'année 2011, moyennant une redevance de 0.31 € par habitant et par an, ce qui représente une participation de 223.02 € pour 720 habitants au 1/1/2011, somme qui sera prévue au budget principal 2011, à l'article 6188.

#### • FINANCES COMMUNALES - MISSION ASSISTANCE JURIDIQUE PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHÔNE – renouvellement 2011

Depuis 1999, la commune a conclu une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, pour une « Mission Assistance Juridique ».

Cette prestation, financée par les participations de 228 communes et établissements publics adhérents, est assurée par sept juristes mis à disposition. Pour 2011, la contribution appliquée sera la même qu'en 2010, soit la somme de 553 € pour notre commune ; cette dépense sera imputée à l'article 6188 du budget 2011.

#### • PERSONNEL COMMUNAL - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHÔNE POUR SON INTERVENTION SUR LES DOSSIERS CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales)

La convention liant la commune de Corcelles-en-Beaujolais avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, pour son intervention sur les dossiers CNRACL du personnel communal, sera renouvelée dans son intégralité pour une nouvelle période de trois années à compter du 1/1/2011. Un forfait sera appliqué à chaque dossier traité.

#### • GESTION DES AFFAIRES COMMUNALES - Rapport du maire sur l'usage des délégations qu'il a reçues du conseil municipal

Le conseil municipal a entériné les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées, à savoir la signature, le 20/12/2010, de l'acte d'acquisition des parcelles AH 91 et 92 représentant un total de 1 ha 70 ares 45 centiares, lieu-dit « Clarange », appartenant à Mme Hélène DUBOST, pour le prix de 5 264.85 € hors frais notariaux, de bornage, d'indemnité d'éviction (terrain d'implantation de la nouvelle station d'épuration).

Pour mémoire, le terrain précédemment acquis et cadastré AH 158, sera donné en fermage.

#### QUESTION DIVERSES et information du conseil municipal, tour de table

**LIBÉRATION DU LOGEMENT SITUÉ AU-DESSUS DE LA SALLE DES FÊTES** – Des travaux d'amélioration seront entrepris courant janvier avant de le relouer.

**ASSAINISSEMENT** – Le cabinet POYRY, maître d'œuvre de la commune, a présenté le 17 décembre devant la COMMISSION ASSAINISSEMENT, le résultat de ses études pour la construction de la station d'épuration sur le nouveau terrain d'implantation. Un dossier provisoire de déclaration au titre de la loi sur l'eau vient d'être déposé auprès de la Police de l'Eau. À noter : une attestation sur l'honneur sera à déposer pour chaque cuveau concerné par l'obligation de déconnexion du réseau de tout à l'égout. À défaut, une vérification « physique » sera programmée. La réalité de ces déconnexions du réseau collectif est primordiale puisqu'elle conditionne l'octroi des subventions.

**DATES A RETENIR** – COMMISSION CIMETIÈRE – Elle se réunira le mardi 28 décembre à 9 heures sur place (création d'un site cinéraire, ...) - CÉRÉMONIE DES VŒUX – Elle se tiendra le dimanche 9 janvier à 11 heures précises à la salle des fêtes. SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif – la communauté de communes conviera les usagers à une réunion d'information le mardi 11 janvier à 19 heures à la salle des fêtes.

**COMMISSION URBANISME** – Elle travaillera en comité restreint le mercredi 19 janvier à 19 heures (préparation des réunions des 28 janvier et 18 février consacrées à l'élaboration du PADD « Projet d'Aménagement et de Développement Durable », document à intégrer dans le futur PLU « Plan Local d'Urbanisme »).

La prochaine réunion du conseil municipal sera fixée ultérieurement.

#### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE

#### • FINANCES COMMUNALES - renouvellement de la convention de fourrière avec la SPA du Rhône pour 2011

Depuis 1992, la commune a conclu une convention avec la SPA de LYON et du SUD-EST, lui permettant d'être en règle avec la réglementation applicable en

<sup>1</sup>SPA : Société Protectrice des Animaux

<sup>2</sup>DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

<sup>3</sup>Step : Station d'Épuration

<sup>4</sup>DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

<sup>5</sup>DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

<sup>6</sup>DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

<sup>7</sup>DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

<sup>8</sup>DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

<sup>9</sup>EPARI : Établissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information

<sup>10</sup>DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner



# COMMISSIONS COMMUNALES

## COMMISSION SCOLAIRE

Une réunion par an est organisée à la mairie par la commission en présence des enseignants et des parents d'élèves élus afin de déterminer les besoins de l'école en vue du vote du budget et de présenter les différentes activités des enfants.

Pour l'année 2010, les demandes acceptées par la commission ont été les suivantes :

- achat de 10 grandes chaises pour classes CE-CM
- lecteur CD MP3
- portail du groupe scolaire pour plus de sécurité
- rideaux de la 4<sup>e</sup> classe
- placard hall d'entrée de la 4<sup>e</sup> classe
- changement de 10 poignées de porte au groupe scolaire et divers travaux d'entretien.

L'entretien courant des locaux scolaires est réalisé par les employés municipaux pendant chaque période de vacances scolaires.

Par ce bulletin, nous tenons à remercier le travail important fourni par les bénévoles des deux associations « Sou des écoles » et « Halte Garderie "Les P'tites Canailles" ».

## VOIRIE - SÉCURITÉ - SALUBRITÉ

### Travaux effectués en 2010

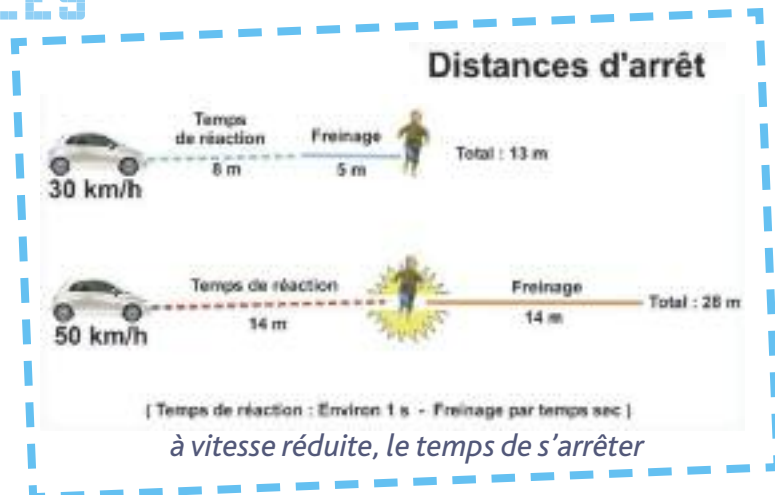
Une signalisation au sol matérialisant des places de stationnement a été effectuée aux abords de l'église, ainsi que sur le parking de l'auberge. Les divers marquages existants ont été rafraîchis. Le coût total de ces travaux s'élève à 1 794,00 € TTC.

Un passage destiné aux piétons a été créé entre le carrefour des « Quatre Chemins » et le parking des terrains de tennis, sur la RD 119E. Ces travaux ont été majoritairement financés par le Conseil Général. Néanmoins, la commune a décidé d'installer des cônes supplémentaires pour renforcer la sécurité.

### Sécurité aux abords de l'école

De plus en plus de véhicules se garent devant les accès ou les issues de secours de notre établissement, mettant en danger nos jeunes élèves et leurs familles.

Comment franchir ces obstacles sur les trottoirs sans risquer l'accident ?



Extrait de la présentation réalisée par Monsieur Gilbert LIEUTIER, Président national de « Rue de l'Avenir », consacrée au « Code de la Rue », et au décret du 30 juillet 2008.

Les opérations suivantes sont prévues :

- le curage de plusieurs fossés
- la réfection partielle de la chaussée sur la voie communale n°8, au lieu-dit « les Tournissons », à proximité de la ferme de M. SEGAUD
- des reprises de goudronnage sur diverses routes communales
- la création d'un passage destiné aux personnes à mobilité réduite et la pose d'une rampe entre l'ancien et le nouveau cimetière.

De plus, une étude sera réalisée pour la création d'un colombarium et d'un jardin du souvenir.

Par ailleurs, afin de faciliter l'écoulement des eaux, la commune demande aux particuliers d'entretenir leurs fossés et de veiller à ce qu'ils ne soient pas obstrués.

### Distribution de raticide

Deux distributions gratuites ont été menées en 2010. Ces opérations seront reconduites du 21 au 25 mars 2011, et du 10 au 14 octobre 2011, de 7 h 30 à 9 h 00 au local des employés communaux.

### Obligation de déneigement

Chaque riverain - particulier ou commerçant - doit effectuer le déneigement ou le salage du trottoir situé le long de sa propriété ou de son habitation. Ces travaux doivent être régulièrement exécutés.

Dans le cas contraire, le riverain sera tenu responsable civilement de tout incident pouvant survenir sur la partie qui lui incombe.



Nous déplorons des stationnements abusifs devant la sortie de la cour de l'ancienne poste. Nous comptons sur votre civilité pour respecter cette entrée.





Les travaux réalisés et en cours

**ÉCOLE :**

Changement du portail de la cour d'école pour une meilleure sécurité.

À noter que l'ancien portail sera modifié et réutilisé pour sécuriser le

bassin de rétention de la zone artisanale.

Réfection de la cheminée de la chaufferie.

Installation d'une plinthe électrique pour le réseau informatique de la 4<sup>e</sup> classe.

Un placard avec rayonnages et porte coulissante sera installé dans le hall d'entrée de la 4<sup>e</sup> classe.

**RESTAURANT SCOLAIRE :**

Réfection de la peinture et rajout de porte-manteaux dans le hall d'entrée par nos employés communaux.

**DIVERS :**

Reprise des gouttières zinc effectuée dans les différents bâtiments.

Pose d'une enseigne à l'auberge.

Suite au départ des locataires, une réflexion est engagée quant à la réfection de l'appartement jouxtant la salle des fêtes.



**FLEURISSEMENT**

**RÉSULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2010**

**CATÉGORIE « Maisons anciennes » :**

1<sup>er</sup> prix : M<sup>me</sup> LATRILLE Suzanne

2<sup>e</sup> prix : M. et M<sup>me</sup> DORME Roland

3<sup>e</sup> prix : M. et M<sup>me</sup> VOILLEQUIN Thierry



**CATÉGORIE « Villas » :**

1<sup>er</sup> prix : M. et M<sup>me</sup> CANARD Hervé

2<sup>e</sup> prix ex aequo : M. et M<sup>me</sup> PALAIS Jean-Claude - M. et M<sup>me</sup> DANELUZZI Roger

3<sup>e</sup> prix ex aequo : M. et M<sup>me</sup> JONCHIER Robert - M. et M<sup>me</sup> LARDET Robert



**CATÉGORIE**

« Commerçants, Artisans » :

1<sup>er</sup> prix : Entreprise DORME Christian

2<sup>e</sup> prix : Entreprise REMUET Michel

Le jury était composé de personnes extérieures à la commune :

M<sup>me</sup> FRACHISSE de Belleville

M<sup>me</sup> JAMBON de Villié-Morgon

M<sup>me</sup> DUCROUX de St-Lager

Cette année, exceptionnellement, la commune a pris en charge le fleurissement de l'Auberge afin de permettre à notre nouveau restaurateur de se consacrer uniquement à son activité et de s'adapter à ses nouveaux locaux.

**URBANISME - PLU**

**QUELQUES NOUVELLES DU FUTUR PLU**

Depuis avril 2010, les réunions avec M<sup>me</sup> Forel du cabinet LATITUDE, candidate choisie pour nous aider à élaborer notre futur PLU (Plan Local d'Urbanisme) se sont régulièrement succédées. Nous avons bien avancé puisque la première partie du document s'achève. Cette partie, appelée « Diagnostic communal » est une analyse très complète de la commune dans tous les domaines (présentation du paysage, du type de population et d'habitat, de l'activité économique, de l'écologie...). Ce document a été présenté le 10 décembre dernier aux personnes publiques associées (représentants de la DDT, du SCOT, de la Chambre d'Agriculture...). Vous pouvez le consulter sur le site internet de la commune.

Les prochaines réunions auront pour tâche de définir le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Ce document va décrire la vision et la volonté pour notre développement urbain dans les dix prochaines années en restant en cohérence avec le SCOT du Pays Beaujolais. Les grandes lignes de ce PADD :

- une gestion plus économe de l'espace avec des surfaces constructibles moins grandes
- une limitation du nombre de constructions nouvelles sur la commune
- un développement de l'urbanisation articulé autour des transports et des services existants c'est-à-dire principalement dans le bourg et sa périphérie.
- une préservation de l'environnement (faune, flore, gestion des déchets, assainissement...)



- une prise en compte des risques (inondations, glissement de terrain...)

Vous serez régulièrement informés de l'avancement du projet ; notamment par des réunions publiques.

L'élaboration de ce PLU est d'une importance capitale pour notre commune.

### LE FOUR A PAIN DES SEVES



Le four à pain des Sèves va enfin devenir propriété communale, le compromis devant être signé prochainement. Une nouvelle association est donc à créer et l'on sait que certains sont déjà très motivés ! Dès la signature de

l'acte de vente, une première réunion aura lieu afin de constituer un bureau et échanger des idées en vue de collecter des fonds pour débiter les travaux.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie ou auprès de M<sup>me</sup> Duclos "les Sèves" à Corcelles-en-Beaujolais.

### COMMUNICATION



Vous êtes de plus en plus nombreux à consulter le site internet de Corcelles-en-Beaujolais.

Nous vous en remercions et vous précisons que vous pouvez vous inscrire à la « Newsletter ». Vous serez ainsi toujours au courant des dernières mises à jour.



### UN POINT SUR LE HAUT DÉBIT

Nous espérons que les travaux réalisés par la société NUMERICABLE pour amener le haut débit à notre commune ont changé vos vies d'internautes.

En ce qui concerne les habitants du hameau de "La Lime",

les travaux devraient débiter en début d'année 2011.

Par contre, les personnes n'ayant pour l'instant aucune possibilité d'accéder au haut débit (que ce soit par le biais de l'ADSL avec au moins 512 mo ou par celui du câble) et qui le désirent, sont priées de se faire connaître en mairie. En effet, une participation financière de celle-ci pourrait être envisagée pour un accès internet par un autre moyen (satellite).

### CCAS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Des colis pour les anciens du village ! En cette période de Noël, les membres du CCAS ont remis

49 paniers gourmands aux personnes âgées de plus de 75 ans.



### PORTAGE DES REPAS

Nous profitons de ce bulletin pour vous rappeler le service de portage de repas.

Depuis le 2 janvier 2007, l'Amicale des retraités de Lancié a mis en place un service de portage des repas à domicile sur les communes de Lancié, Dracé et Corcelles-en-Beaujolais pour les personnes âgées qui ne peuvent pas ou ne veulent plus cuisiner un repas (ou en cas de handicap ponctuel).

Ce service fonctionne tous les jours ouvrables du lundi au samedi. Il est possible d'être livré d'un repas pour le dimanche. Même organisation pour les veilles de jours fériés. On peut utiliser ce service temporairement ou pour une longue durée. Après inscription, on peut commander ou annuler un plateau-repas au plus tard la veille avant 15 h 30 dernier délai.

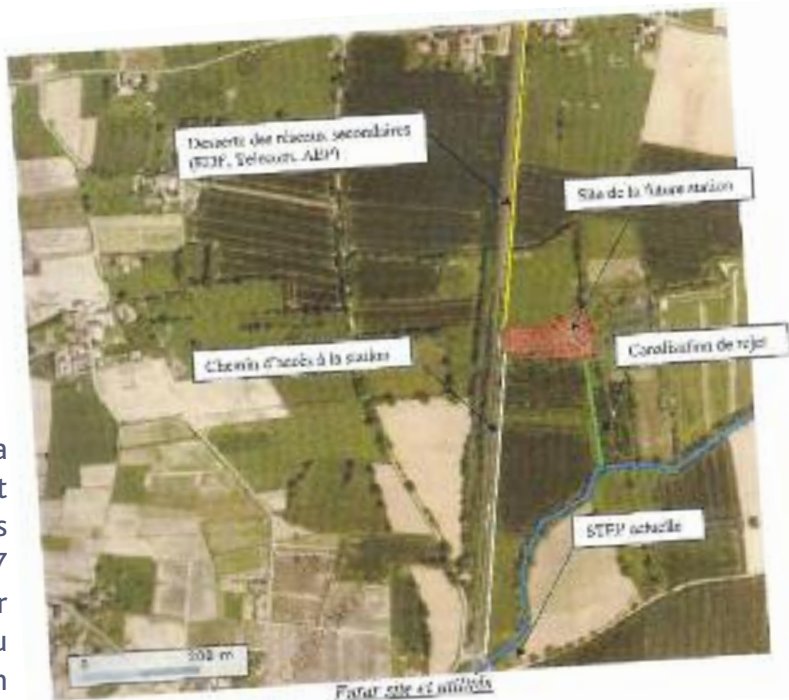
Les repas sont confectionnés avec des produits frais par le service de cuisine de l'hôpital de Belleville. Ils sont livrés froids dans des barquettes fermées hermétiquement que l'on peut réchauffer facilement au micro-ondes ou en versant le contenu dans une casserole mise sur un réchaud. Les plateaux repas comprennent une entrée, une viande ou poisson, un légume, un fromage, un dessert, un petit morceau de pain. Possibilité d'avoir un bol de potage (sans supplément de prix). Le prix du plateau-repas livré est de 8,35 € pour 2011.

Pour tout renseignement ou inscription, contacter Christian DULPUECH, Les Géants, 69220 Lancié, téléphone 04 74 69 84 54. Numéro de téléphone pour annulation de repas auprès du service de cuisine de l'hôpital de Belleville 04 74 06 53 94 ou 04 74 06 52 94.

### ASSAINISSEMENT

Nous avons annoncé l'an dernier que le projet de la station d'épuration était bien avancé ; malheureusement (nous n'en avons pas encore connaissance lors des vœux de 2010) en raison de l'entrée en vigueur le 17 décembre 2009 du schéma directeur pour l'aménagement et la gestion de l'eau, il nous a fallu revoir non pas la conception même de la future station mais sa localisation.

Ce nouveau schéma nous impose la prise en compte d'une éventuelle crue centennale du ruisseau le Butecrot ; de ce fait, l'implantation de la nouvelle station n'est plus possible sur le terrain acquis en 2009 ; il avait pourtant été validé par les services de l'État. Nous avons dû acquérir une autre parcelle hors crue centennale. Elle se situe le long de la voie ferrée. Cela engage malheureusement des dépenses supplémentaires conséquentes dont nous nous serions bien passés mais nous n'avons pas le choix. Nous tenons à rappeler que nous sommes sous le coup d'une mise en demeure du préfet de réaliser ces travaux dans les plus brefs délais, et ceci depuis le 5 avril 2007. Nous devons en parallèle reprendre l'étude engagée en 1999 pour la mise en place



d'un plan de zonage d'assainissement. Ce plan n'ayant jamais été validé à l'époque, il nous faut le réactualiser et le soumettre à enquête publique. Celle-ci devrait se dérouler dans les mois à venir. Ce plan de zonage détermine les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. Il est indispensable qu'il soit validé pour pouvoir obtenir des subventions, pour la commune dans le cadre de la construction de sa nouvelle station d'épuration, et pour les particuliers concernés par la mise aux normes de leur assainissement. Une réunion d'information organisée par le service SPANC de la Communauté de Communes a eu lieu le mardi 11 janvier à 19 h 00 à la salle des fêtes du village.





La bibliothèque de Corcelles-en-Beaujolais travaille, maintenant, en réseau avec les différentes bibliothèques de la Communauté de Communes.

Nous travaillons depuis la création de la bibliothèque, avec la médiathèque de Limas (qui nous prête environ 2 400 ouvrages par an) et les bibliothèques de Lancié, Belleville, Charentay, Saint-Étienne-la-Varenne, Saint-Lager (depuis cette année).

Dès que vous avez pris votre abonnement, vous pouvez emprunter des livres à Corcelles-en-Beaujolais ainsi que dans les bibliothèques du réseau.

Vous pouvez également réserver, directement, des livres dans les bibliothèques du réseau ainsi qu'à la médiathèque de Limas par l'intermédiaire de votre bibliothèque (des navettes permettent la circulation des livres entre les bibliothèques).

Nous essayons, grâce à tout ce système, de mettre à votre disposition un plus grand choix d'ouvrages, mais restons à votre disposition tous :

- les mardis : de 16 h à 18 h 30
- les samedis : de 10 h 15 à 12 h 15

Nous vous proposons des ouvrages de toutes sortes : romans, romans policiers, livres lus, documentaires, bandes dessinées pour adultes et enfants.

Nous vous attendons nombreux. Vous êtes les bienvenus pour passer un moment agréable dans ce lieu, au milieu des livres et choisir tranquillement les ouvrages qui vous plaisent.

Les enfants de l'école y sont accueillis régulièrement avec leurs instituteurs durant l'année scolaire.

Nous vous souhaitons une excellente année 2011.  
Et à bientôt à la bibliothèque.

PS. Si vous aimez les livres, venez nous aider.



## HALTE-GARDERIE LES P'TITES CANAILLES

Cette année encore, la garderie remplit pleinement son rôle de service aux familles ! Depuis la rentrée scolaire, la garderie accueille 42 enfants (28 répartis entre les matins et les soirs et 14 élèves en étude du soir) soit 29 familles.

Grâce à une subvention exceptionnelle accordée par le Ministère de l'éducation nationale et aux recettes du vide-grenier, nous avons cette année investi dans du mobilier neuf : tables et chaises mieux adaptées aux enfants, un bureau plus fonctionnel pour Renée ainsi qu'un photocopieur, sans compter les jeux et fournitures diverses dont les enfants ont besoin pour s'exprimer pleinement !

Nous étions dans l'incertitude quant au maintien de notre vide-grenier qui devient trop lourd à gérer pour une si petite association et nous avons sollicité l'aide des parents, ce qui nous semblait un juste retour des choses. Ils ont bien voulu répondre présents et nous les en remercions.

Nous vous donnons donc rendez-vous pour notre "grand" vide-grenier le dimanche 3 avril 2011.

Et puis comme tous les ans, un très grand MERCI à Renée si attachante pour nos enfants et merci aux membres de l'association pour leur dévouement.

## TENNIS CLUB



Le Tennis'club de Corcelles accueille pour cette saison 2010/2011 une trentaine d'adhérents. Les entraînements sont à nouveau dirigés par Quentin le vendredi de 17 h à 19 h et

le samedi matin. Vous pouvez d'ailleurs toujours vous inscrire en nous contactant sur notre adresse mail : [tc-corcelles@hotmail.fr](mailto:tc-corcelles@hotmail.fr), ou directement auprès de Quentin pendant ces heures de cours.

Nous avons renouvelé la vente d'huîtres pour la troisième année consécutive. Et celle-ci a encore bien fonctionné. Nous vous remercions donc tous pour votre présence. Nous allons donc continuer cette manifestation qui se déroulera le 18 décembre 2011.

Nous avons organisé un petit goûter le 15 janvier 2011 à 16 h pour la galette des rois.

Pour cette saison 2010/2011, une sortie ski sera certainement organisée mi-mars. Elle sera en partie financée par le Tennis'club pour les adhérents.

Une porte ouverte sera mis en place au printemps 2011 pour vous faire découvrir le tennis. Et nous avons également pour projet d'organiser un stage de tennis pour enfants comme pour adultes durant cette saison (vacances de pâques ou début juillet).

Comme chaque année nous organiserons un tournoi interne qui se déroulera du 25 juin 2011 au 3 juillet 2011.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou sur l'adresse mail du club.

Bien sportivement, le Tennis'Club.

### Le bureau :

Président : Fabrice VACHERON

Vice-Présidentes : Annick PONCET et Yvette CHATELET

Trésorier : Cyrille BONJOUR

Trésorier adjoint : Jonathan JANIN

Secrétaire : Julien BONJOUR

Secrétaire Ligue FFT : Karen BENOIT



## SOCIÉTÉ DE CHASSE

Une année particulière pour notre Société.

Peu après notre traditionnel Jambon-Frites organisé chaque année dans le même esprit de convivialité, nous avons appris le décès de notre président, Marc THIOLLIER. Il laisse un grand vide au sein de notre société. Libéré de sa vie professionnelle depuis peu, Marc s'investissait au maximum dans toutes les tâches qu'une société peut comporter.

Mais la vie est faite ainsi, un nouveau Président a été élu. Noël REMUET a accepté la présidence, la vice-présidence est assurée par Roger DANELUZZI.

Les manifestations à venir :

- Jambon-Frites le samedi matin 19 Février 2011
- Repas des propriétaires et chasseurs, date à définir

Construire une chasse durable, c'est l'objectif que nous devons réussir ensemble.

Le Bureau

## ANCIENS D'AFRIQUE DU NORD SECTION DE CORCELLES - LANCIE



L'annuel concours de belote fut organisé cette fois-ci par la section de Saint-Étienne des Oullières le 27 novembre. La commémoration de la fin des hostilités en Algérie, devenue officielle le 5 décembre sur décision de l'ancien Président de la République Jacques CHIRAC, eut lieu à Odenas. Une délégation s'y est rendue comme habituellement avec le porte-drapeau.

L'assemblée générale s'est effectuée à la salle des fêtes de Corcelles avec les épouses en présence du Premier Magistrat et d'un adjoint de la commune voisine. Un sympathique mâchon clôtura ce rituel rendez-vous. Un

film fut présenté par le Colonel BEAU à la salle d'animation du Perréon relatant essentiellement les soldats du contingent qui furent victimes des combats lors de la rébellion en Algérie dans le secteur Beaujolais. Cette année, notre section eut le devoir de recevoir le congrès cantonal à la salle communale de Lancié dimanche 21 mars. À l'issue de ce rassemblement où l'essentiel des thèmes fut évoqué concernant le monde des anciens combattants, un apéritif fut offert par la municipalité de Lancié. Pour terminer, un excellent repas fut servi par le restaurant du Bon Cru à Fleurie.

Ayant eu la tâche, comme de coutume lorsque le congrès du canton se déroule chez nous, on s'est rendu à celui du département prévu à Brignais où 4 de nos membres étaient présents.

Comme chaque année, la Joyeuse Boule de Corcelles organise le concours des sociétés locales et une quadrette y est allée.

Le challenge du Barbelé, qui est également un concours de boules regroupant depuis quelques années les cantons de Belleville et Villefranche, eut lieu à Corcelles à proximité du stade où 14 doublettes s'affrontèrent. En retour la semaine suivante, une quadrette participa à celui de l'autre canton à Gleizé.

Ces deux rendez-vous de boules à la lyonnaise eurent lieu respectivement le samedi 3 juillet et vendredi 9 juillet.

À l'issue du défilé du 14 juillet célébrant la fête nationale, 2 membres de notre section, Fernand BROQUET et René CIMETIÈRE, furent honorés. Ils se virent remettre la médaille du Titre de Reconnaissance de la Nation car leur période effectuée en Algérie ne leur permet pas de détenir à l'identique de ceux qui sont allés lors de la durée avant l'indépendance de ce pays.

Pour la troisième année consécutive, notre journée loisir s'effectue à l'espace de détente à Lancié appartenant à notre camarade Rémy GAILLETON. L'on eut le plaisir de savourer les gigots soigneusement mijotés par notre spécialiste en la matière en ce mercredi 28 juillet.

Samedi 16 octobre, un pèlerinage a eu lieu à Notre Dame de Fourvière où l'ensemble des sections départementales assistait.

Un petit complément concernant le challenge du Barbelé : à l'issue du concours, une gerbe fut déposée au monument aux morts puis un vin d'honneur fut offert par la municipalité. Enfin, un buffet attendait les convives à la salle des fêtes où les épouses se consacrèrent activement à la réussite de cette journée.

## LES GRUMEURS DE BACCHUS

Toujours aussi dynamique, l'association des grumeurs de Bacchus continue son bonhomme de chemin. Créée en 1998 par Noël DORME,



nous sommes toujours 26 grumeurs. Deux répétitions par mois se déroulent à notre siège des Grumeurs les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois à 19 h 30. Chaque année, nous découvrons d'autres chansons sur le thème du vin, de la vigne et du Beaujolais. Si des personnes connaissent certaines chansons, qu'elles nous en fassent part. Chaque année, nous venons animer le repas des anciens de Corcelles. Nous allons souvent chanter dans les caveaux pour promouvoir le Beaujolais. Ambiance et bonne humeur sont la devise de notre association.

Pour la foire de Belleville, toutes les confréries du Beaujolais se réunissent à l'initiative des T'Rippailleurs du Beaujolais. Une manière de mieux se faire connaître. Nous serons présents lors du jumelage entre Corcelles-en-Beaujolais, Aydat et Marennes, qui se tiendra pour le week-end de la Pentecôte en 2011.

Nous sommes invités aux Sarmentelles où nous chanterons le mercredi soir en première partie, lors du déblocage des Beaujolais primeurs qui se tient à Beaujeu. Nous sommes vraiment ravis et fiers de participer à cette grande fête des Sarmentelles.

Pour janvier 2011, nous organisons notre traditionnel repas dansant avec spectacle humoristique.

Je remercie tous les Grumeurs pour leur assiduité tout au long de l'année ainsi que leur disponibilité pour aller chanter dans les différentes manifestations.

Président : BOULANT Joël (Tél. : 04 74 66 51 39)

Vice-présidents : GAUTHIER Thierry et LACROIX Guy

Trésorier : BORJON-PIRON Gérard

Secrétaire : BAILLY-BASIN Gérard

## FOOTBALL CLUB CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS - FCCB

Le FC CORCELLES, club créé en juin 1995, attaque sa 16<sup>e</sup> saison au sein du District du Rhône pour les seniors et du Groupement Beaujolais pour les jeunes.

Pour 2010/2011 : 2 équipes SENIORS, sous la houlette de Jean ESPINOSA, s'entraînent les mardis et jeudis de 19 h 30 à 21 h 30.

L'équipe A évolue en 2<sup>e</sup> division poule C, l'équipe B en 4<sup>e</sup> division poule A. L'effectif est de 30 joueurs.

Une équipe U 15 (nés en 1996/1997), en entente avec le club de Fleurie, entraînée par Jean ESPINOSA et Julien POVERT, évolue en championnat 2<sup>e</sup> division poule B, District du Rhône, (entraînements les mercredis et vendredis de 18 h 30 à 20 h 00), effectif de 18 joueurs.

Une équipe U11 (nés en 2000/2001), entraînement les mardis et jeudis de 17 h 30 à 19 h 00, entraîneur Frédéric ALVAREZ. Matchs le samedi après-midi sous forme de plateaux (4 équipes = 3 matchs) organisés par le Groupement Beaujolais (équipe à 7), effectif : 12 joueurs.



U11 U9 U7 à l'entraînement



Équipe A le jour de la remise des maillots offerts par David AUJOGUE « Contrôle technique ST LAGER CECOTAB »

U15 à l'entraînement



Un groupe Foot Animation :

- une équipe U9 (nés en 2002/2003)
- une équipe U7 (nés en 2004/2005), effectif total 13 joueurs entraînés par Jean-Paul LEQUIN, Président du club, le mardi de 18 h 00 à 19 h 00.

Ces deux équipes, à partir de novembre, participeront aux plateaux Foot Animation (équipe de 5 joueurs) organisés par le Groupement Beaujolais le samedi matin. Avec 6 équipes et plus de 70 joueurs, le FCCB est une association en plein essor, qui anime la commune de Corcelles-en-Beaujolais (occupation du complexe 6 jours sur 7) et la fait connaître sur les terrains du Rhône.

Pour tout renseignement, contacter :

- Jean-Paul LEQUIN 04 37 55 48 47
- Marie-Laure CLOIX 04 74 66 59 05, trésorière

## AMICALE DES CLASSES EN 2

À la grande joie de ses membres, la classe en 2 a repris du service !

La dégustation et vente de tartiflette s'est déroulée le dimanche 24 octobre 2010 sur la place René de St-Laumer. Tous les conscrits de la 2 vous remercient d'être venus si nombreux partager ce moment de convivialité.

Dès à présent, nous vous donnons rendez-vous en juin prochain afin de célébrer "de manière campagnarde" l'arrivée de l'été...

Corcellons, corcellonnes vous allez avoir 10, 20, 30, 40, 50 ans... en 2012, si vous souhaitez nous rejoindre pour fêter le passage de cette nouvelle décennie dans la joie et la bonne humeur, n'hésitez pas à vous signaler en mairie.

La classe en 2 a une pensée pour son conscrit M. Perraud.



## SOU DES ÉCOLES

Le Sou des écoles de Corcelles-en-Beaujolais est une association composée exclusivement de parents bénévoles qui organise dans l'année différentes manifestations pour récolter des fonds et offrir des activités et des sorties aux enfants fréquentant l'école du village. Les moments forts de cette année auront été la vente de fleurs au mois de mai, le concert Gospel du 15 octobre, le loto au mois de novembre.

Grâce à ces manifestations, le Sou des écoles a financé, entre autres, les sorties des enfants au théâtre et au cinéma, la journée au Parc de Courzieu pour la classe de maternelle, des conférences-débats à l'école, les cadeaux de Noël pour les classes, les livres de prix pour les élèves de CM2, etc.

Sortie au parc de Courzieu

Pour le plaisir de tous, le Sou des écoles a organisé le carnaval, dont le thème « noir et blanc » a inspiré beaucoup de parents, la kermesse de fin d'année et la fête de Noël.

Pour soutenir la cantine, le Sou des écoles propose également des ventes de pizzas plusieurs fois dans l'année. L'intégralité des bénéfices est reversée au restaurant scolaire de l'école. Merci à chacun pour toutes les commandes passées et celles à venir.



Carnaval de l'école



Comme chaque année, vous pourrez rencontrer au printemps prochain certains membres de cette équipe dynamique et volontaire lors de la tournée annuelle de souscription. Cette démarche se veut amicale et nous vous remercions de l'excellent accueil que vous voudrez bien réserver aux membres du Sou des écoles. À cette occasion, votre générosité permet, encore une fois, aux enfants de bénéficier de sorties et d'activités.

Le Sou des écoles remercie les Corcellons pour leur accueil et leur présence lors des manifestations et espère vous voir encore nombreux cette année.

### JUMELAGE AVEC AYDAT [63] ET MARENNES [17]

Le comité de Jumelage est maintenant bien en place et s'active pour récolter des fonds en vue d'accueillir nos amis au mois de juin 2011.

Le 23 juillet 2010 a eu lieu un concours de pétanque qui s'est bien déroulé malgré le temps incertain.



Le 12 septembre 2010 a eu lieu un rassemblement de voitures et motos anciennes qui a réuni + de 120 exposants. Cette journée fut une réelle réussite, tant pour les yeux que pour les organisateurs.

Face à un tel succès, nous avons décidé de reconduire l'opération : nous vous donnons rendez-vous le 4 septembre 2011 pour un nouveau rassemblement.

Une autre date à retenir, le samedi 26 février 2011 : le comité de jumelage organise un loto à 19 h à la salle des fêtes.



Par ailleurs, suite au sondage réalisé au mois de novembre 2010, de nombreuses personnes se sont proposées pour héberger nos amis d'Aydat et Marennes, nous les remercions très chaleureusement.

Les réunions de travail vont reprendre prochainement, l'objectif étant de préparer l'accueil de nos amis, élaborer le planning des différentes visites que nous pourrons leur proposer, faire le choix des différents prestataires, etc....

Chacun d'entre vous sera le bienvenu (pour cela les dates des réunions seront affichées au fur et à mesure tant sur le panneau face la mairie que sur les différents panneaux communaux).

« Ce jumelage est une occasion de faire revivre notre village et de créer une dynamique entre nous ». Nous y croyons fermement et nous savons que nous pouvons compter sur vous.



**Rendez-vous importants :**  
**18 mars 2011 : Assemblée Générale**

**11, 12, 13 juin 2011**  
nous recevrons nos amis d'Aydat et Marennes

# INFORMATIONS PRATIQUES

## ADMR

L'ADMR est une association animée par des bénévoles, qui connaissent votre environnement et qui vous aident à mettre en place un service adapté à vos besoins.

Des salariées formées et compétentes vous assurent une qualité de service, tranquillité et sécurité.

L'association ADMR de St LAGER vous présente ses services

### L'aide à la famille

Les TISF (technicienne de l'intervention sociale et familiale) et les AVS (auxiliaires de vie sociale) peuvent vous venir en aide en cas de grossesse pathologique ou non, naissance, maladie d'un enfant ou d'un parent. Elles vous accompagnent dans les tâches quotidiennes (ménage, repassage, aide aux repas), l'éducation des enfants, aide dans les démarches administratives...

**Cette intervention peut être prise en charge par la CAF, la MSA, le Conseil Général ou d'autres régimes particuliers.**

### L'aide aux personnes âgées ou handicapées

Des salariées compétentes interviennent à votre domicile afin de vous apporter toute l'aide nécessaire pour vous permettre de vivre mieux chez vous (aide au ménage, aide à la toilette et aux repas, courses...)

**Cette intervention peut bénéficier d'une prise en charge.**

### L'aide tout confort

Vous avez besoin d'un coup de main ponctuel ou sur du long terme, pour vous soulager dans vos tâches ménagères. L'association vous aide à établir les dossiers, vous êtes dégagé des soucis de fiche de paie et de remplacement pendant les congés. **Ce service ne bénéficie pas de prises en charge.**

**Dans tous les cas l'association se charge des formalités et des dossiers de prises en charge.**

**L'association accepte le règlement des factures par CESU.**

Vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % des sommes restant à votre charge (selon la législation en vigueur)

ASSOCIATION ADMR de ST-LAGER  
Le Cep - Le bourg 69430 LANTIGNIÉ  
Tel : 04 74 04 15 83  
Mail : mds.lantignie@laposte.net

#### Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi : 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 16 h 15

Mercredi et Vendredi de 8 h 45 à 11 h 15



# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2011

JANVIER	Samedi 8	Galette des Rois par le Tennis'Club
	Dimanche 9	Vœux de la municipalité
	Dimanche 16	Fête des Conscrits des Classes en 1
	Vendredi 21	Assemblée Générale du Sou des Écoles
	Samedi 22	Soirée des Grumeurs de Bacchus
FÉVRIER	Mardi 25	Assemblée Générale des APG CATM Corcelles-Lancié
	Samedi 12	Salle des fêtes réservée pour la bibliothèque municipale
	Mercredi 16	Option salle des fêtes pour la bibliothèque municipale
	Samedi 19	Journée « jambon » de la Société de Chasse
AVRIL	Samedi 26	Loto du Comité de Jumelage
	Dimanche 3	Vide grenier de la Halte-garderie « Les P'tites Canailles »
	Samedi 9	Carnaval de l'école publique
MAI	Samedi 16	Repas des Anciens du CCAS
	Sam 7 ou sam 14	Vente de fleurs par le Sou des Écoles
	Dimanche 8	Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945
JUIN	Dimanche 22	Troc aux plantes
	Samedi 4 ou 18	Manifestation des Classes en 2
	Samedi 11 - Dimanche 12 - Lundi 13	Réservés pour le Comité de jumelage : accueil des délégations de Aydat 63 et Marennes 17
	Vendredi 17	Assemblée Générale du Football Club
	Vendredi 24	Fête de fin d'année de l'école publique
JUILLET	Mardi 28	Repas champêtre de l'école publique
	Jeudi 14	Fête nationale
	Dimanche 4	Rassemblement de véhicules anciens par le Comité de jumelage
SEPTEMBRE	Samedi 1 <sup>er</sup>	Vente de saucisson au gène par les Classes en 1
OCTOBRE	Vendredi 21	Assemblée Générale du Tennis'Club
	Samedi 29	Soirée dansante du Football Club
NOVEMBRE	Samedi 5	Salle du bar réservée par les Classes en 2
	Dimanche 6	Loto du Club Toujours Sourire
	Vendredi 11	Commémoration de l'Armistice 1918
DÉCEMBRE	Samedi 19	Loto du Sou des Écoles
	Samedi 3	Passage du Flambeau
	Samedi 10	Foire aux chocolats des Classes en 1 en matinée et remise des cocardes des Classes en 2 en soirée
	Jeudi 15	Repas de Noël des élèves de l'école publique à midi
	Vendredi 16	Soirée de Noël des élèves de l'école publique
	Dimanche 18	Vente d'huîtres par le Tennis'Club

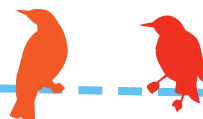
**Salle des Fêtes**  
Tarif de location se référer  
à la délibération du 15/03/2010

# ÉTAT CIVIL



## NAISSANCES

AUCLAIR Mathieu.....	14 mars
AUNIER- -RAPHANEL Eloïse Mathilde Myong-Joo.....	17 juin
BERTIN Iris.....	17 novembre
BLANCHET Clément Jean Bernard.....	17 juillet
COISNE Baptiste François Albert.....	26 septembre
DEVENA Eléonore Chantal Hélène.....	19 janvier
GUIDE- -DRAVET Oféline.....	24 janvier
JUILLARD Vincent.....	9 juin
LEQUIN Maely.....	11 octobre
LOZOVAN Dorian.....	20 avril
MATRAY Amandine Amélie Alexandra.....	24 décembre
MICHEL- - ROUSSELIER Mathéo Renzo.....	10 février
MONNIN Chloé.....	14 décembre
ROQUES- -CHAULANGES Emma.....	5 mars



## MARIAGES

BENOIT Anthony et GUILLOT Aurélie.....	10 juillet
BLANCHET Jean-Baptiste Nicolas et GLOPPE Evelyne Armande Nicole.....	27 novembre
BONJOUR Laurent, Gabriel et HAMET Stéphanie, Brigitte, Simone.....	26 juin
BOULON Amélie Dominique et MANIN Guillaume Philippe.....	31 juillet
CHAVEROT Jérôme et DEPARDON Isabelle.....	5 juin
FRATER Serge Marie René et SOUCHE Alexandra.....	28 août



## DÉCÈS DANS LA COMMUNE

BACCHET Antonio.....	10 décembre
CHAMARANDE Jeanne.....	23 décembre
FAVRE André Eugène.....	31 janvier
GLEYZOLLE Roger Marie Joseph.....	24 octobre
MAILLARD Patrick Jean.....	26 janvier
PERRAUD Lucien Marcel.....	25 octobre
THIOLLIER Marc.....	10 mars
VERPOIX Joseph.....	27 août

# COMPOSTAGE

Dans la continuité des actions menées en faveur de la collecte sélective, la Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône propose depuis juillet 2010 une nouvelle opération : le compostage domestique.



**La CCBVS vous propose trois modèles de composteurs à un prix réduit :**

- un composteur en plastique recyclé d'un volume de 325 litres au prix de 20 €
- un composteur en bois de 360 litres au prix de 25 €
- un lombricomposteur d'intérieur au prix de 45 € (composteur destiné aux personnes ne possédant pas de jardin)

Pour vous encourager dans cette démarche la Communauté de Communes prend en charge 50 % du coût réel de ces composteurs.

**Pour acquérir votre composteur, il suffit de contacter la CCBVS :  
Communauté de Communes Beaujolais Val de Saône  
Service Gestion des déchets  
107 Rue de la République - 69220 BELLEVILLE  
Tél. : 04 74 66 35 98  
Ou par mail à : [compostage@ccbvs.mairies69.net](mailto:compostage@ccbvs.mairies69.net)**

Vous pourrez venir le retirer sur rendez-vous le mercredi ou le vendredi.

*L'achat de composteurs par l'intermédiaire de la Communauté de Communes est exclusivement réservé aux habitants de la CCBVS (Belleville, Cercié, Charentay, Corcelles-en-Beaujolais, Dracé, Lancié, Odenas, Saint-Etienne-La-Varenne, Saint-Jean-d'Ardières, Saint-Lager, Taponas). Un justificatif de domicile vous sera demandé lors de l'achat du composteur (Règlement par chèque uniquement).*

## Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé de décomposition naturelle. Il s'agit de la transformation en présence d'eau et d'oxygène, de déchets organiques par des micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries, etc.) en un produit comparable à l'humus utile en agriculture et en jardinage : le compost.

**C'est en fait le recyclage des matières organiques...**

Il peut être réalisé par tous. En effet, on peut faire son compost en tas au fond du jardin, dans un composteur en bois ou en plastique et même à l'intérieur de son appartement grâce au lombricomposteur !

## Pourquoi composter ?

### • Limiter la production d'ordures ménagères

Chacun produit en moyenne 50 à 70 kg de déchets de cuisine et 50 à 100 kg de déchets de jardins par an. Ces déchets organiques peuvent être transformés et revalorisés grâce au compostage au lieu d'être incinérées avec les ordures ménagères.

## Que peut-on composter ?

### Des déchets de cuisine :

- épluchures de fruits et de légumes
- coquilles d'œufs
- fruits et légumes crus ou cuits
- marc de café avec le filtre, sachets de thé et infusion
- pain sec
- reste de repas

### Des déchets de jardin :

- feuilles mortes, aiguilles de mélèze
- gazon en fines couches, séché préalablement
- taille de haies coupée en petits morceaux
- fleurs fanées
- fanes de légumes
- herbes sèches
- broussailles

### Et aussi en quantité limitée :

- fumiers d'animaux
  - cendres de bois froides
  - copeaux et sciures non traités
  - serviettes en papier et essuie-tout
  - paille et foin
  - papier et cartons non imprimés
  - cheveux, poils, plumes
- (bons fournisseurs d'azote)

### Les déchets à ne pas mettre dans son composteur :

- Os, matières grasses, viande...
- Plantes malades, gros branchages, végétaux traités,...
- Médicaments, déchets toxiques, litières, sacs aspirateurs,...



### Le détail :

- Emballages en papier/carton : 14%
- Emballages en verre : 7%
- Emballages en plastique : 26%
- Emballages métalliques : 4%

### Autres qu'emballages :

- Journaux, magazines et prospectus : 9%
- Déchets putrescibles : 16%
- Divers : 24%

(chiffres donnés par rapport au volume)

Source : ADEME

Le compostage permet donc de valoriser vos déchets sur place, sans avoir besoin de les transporter et de les éliminer : l'Environnement est ainsi préservé à moindre coût.

- **Produire un amendement organique de qualité pour votre sol**

Le compostage permet de valoriser nos déchets organiques en produisant un engrais naturel à domicile. C'est un moyen simple pour enrichir la terre en humus, ce qui permet :

- d'aérer le sol
- de retenir l'eau pour éviter l'assèchement en été
- de fixer les éléments nutritifs indispensables à vos plantations.

## DÉPÔTS SAUVAGES

**Nous vous rappelons que les dépôts sauvages sont interdits et passibles d'amendes allant de 150 € à 1 500 € (art. R 632-1 et 635-8 du Code Pénal).**

Les points propreté servent à la collecte des emballages recyclables, des journaux/magazines et du verre. Les sacs d'ordures ménagères sont à déposer dans des bacs collectés près de chez vous.

Tous les autres déchets (encombrants, cartons, herbes, pots de peinture...) doivent être déposés à l'intérieur de la déchetterie. Une carte d'accès peut vous être délivrée gratuitement en Mairie à condition de résider dans l'une des communes de notre territoire (la commune de Quincy en Beaujolais en est exclue).

Enfin pour les vêtements il vous est possible d'en faire profiter une association.

Nous vous demandons d'avoir un geste de civisme afin de maintenir l'espace public propre et agréable pour tous.

### Réglementation en cas de dépôts sauvages

#### Article 131-13 du Code Pénal

Constituent des contraventions les infractions que la loi punit d'une amende n'excédant pas 3 000 euros.

Le montant de l'amende est le suivant :

- 1° 38 euros au plus pour les contraventions de la 1re classe ;
- 2° 150 euros au plus pour les contraventions de la 2e classe ;
- 3° 450 euros au plus pour les contraventions de la 3e classe ;
- 4° 750 euros au plus pour les contraventions de la 4e classe ;
- 5° 1 500 euros au plus pour les contraventions de la 5e classe, montant qui peut être porté à 3 000 euros en cas de récidive lorsque le règlement le prévoit, hors les cas où la loi prévoit que la récidive de la contravention constitue un délit.

#### Article R610-5 du Code Pénal

La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1re classe.

#### Article R632-1 du Code Pénal

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, de l'infraction définie au présent article.

La peine encourue par les personnes morales est l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41.

#### Titre III : sanctions du décret 99-374 du 12 mai 1999

##### Article 12

I. - Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait :

- 1° De mettre sur le marché des piles ou des accumulateurs définis à l'article 1er et des piles et accumulateurs définis à l'article 2, sans se conformer aux obligations de marquage prévues à l'article 3 ;
- 2° Pour les personnes mentionnées aux articles 6, 7 et 8, d'abandonner, de rejeter dans le milieu naturel ou d'éliminer les piles et accumulateurs usagés ou leurs composants, en infraction avec les dispositions des articles 4 et 5 ;

3° Pour les personnes mentionnées aux articles 6, 7 et 8, de ne pas procéder ou faire procéder aux opérations de reprise, de collecte, de valorisation ou d'élimination des piles et accumulateurs dans les conditions définies auxdits articles ;

4° De ne pas communiquer les informations prévues à l'article 11.

II. - Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues à l'article 121-2 du code pénal, des infractions définies au présent article. Elles encourent une amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41 du code pénal.

III. - En cas d'infraction définie au I (1°) ci-dessus, les personnes physiques ou morales encourent également la confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

#### Article R644-2 du Code Pénal

Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

#### Article R635-8 du Code Pénal

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, de l'infraction définie au présent article.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

- 1° L'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41 ;
- 2° La confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

La récidive de la contravention prévue au présent article est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15.

## LE MYSTÈRE DES BLOCS ERRATIQUES DE CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS



Que sont ces blocs et où se trouvent-ils ?

Ce sont de grosses masses de rochers d'une tonne ou plus, restés depuis longtemps sans emploi autour du hameau des Torchons. Personne n'y attache de l'importance, sauf les savants qui s'intéressent au lointain passé de la planète.

Vers 1880-1890, un savant lyonnais, M. Falsan, vint les observer et ce fut lui qui les qualifia de blocs erratiques, ce qui veut dire : grosses roches détachées de la montagne et entraînées dans la vallée par d'énormes glaciers.

Il est à Lyon un bloc erratique bien connu et très populaire. C'est le Gros Caillou placé à l'extrémité sud du boulevard de la Croix Rousse et qu'on dit venu des Alpes au cours d'époques très lointaines pendant lesquelles la France aurait été couverte de glace. Le phénomène de glaciation s'est produit à plusieurs reprises à la suite de grands changements climatiques au cours des millénaires.

Il en existe d'autres, dans d'autres villages mais moins nombreux et pas forcément en vallée.

Les blocs de Corcelles sont beaucoup moins usés que le Gros Caillou, ce qui pose une question aux savants : sont-ils vraiment des blocs erratiques ? D'où viennent-ils ?

Il se pourrait aussi que ces blocs aient été arrachés à la montagne pour servir de base à la construction d'une motte féodale. Dans un texte de 1505, on situe à côté du château de Corcelles un lieu-dit le Châtelard qui veut dire : tour fortifiée au sommet d'une petite colline naturelle ou aménagée.

À côté du château, il n'y a pas de petite colline naturelle. Si elle a existé, elle a été démolie et les blocs déposés pas très loin, dans une terre voisine, devenue un hameau.

Il est difficile de dire la vérité. Les pierres sont muettes et il faut donc s'en tenir au mystère de leur nature.

Remarque complémentaire : Il existe à Lancié un lieu-dit le Châtelard. D'anciens habitants de Corcelles, au moyen-âge, pensaient qu'il avait été construit pour les surveiller. On ne sait pas s'il y eut une tour au sommet. C'est peut-être une colline naturelle. L'édification des Châtelards remonte aux environs de l'an mil.

Le gros caillou de Lyon a été trouvé dans le Parc de la Tête d'Or ; il aurait été apporté par les glaces ou les eaux du Rhône.

Vers 1800, il existait à Corcelles, au bord du Douby, un lieu-dit « les Six Pierres ». Étaient-ce les blocs erratiques ?



*Merci à Madame Odin pour sa collaboration.*

# NOTRE COMMUNE À L'HONNEUR



Vignoble corréen



Jean-Paul CHEMARIN au Forum



Repas organisé par le Forum

13 000 km de la France, 7 heures de décalage en été et 8 h en hiver, 12 h d'avion.... Et malgré toutes ces distances, Corcelles-en-Beaujolais et Séoul en Corée du Sud ont vécu un moment important dans leur histoire grâce à internet.

En effet, du 22 au 25 novembre 2010, Jean-Paul CHEMARIN, a représenté le Beaujolais dans le cadre du Forum International sur le Développement Régional (IFRD).

Ce forum était organisé par le Ministère de l'Économie de la République de Corée du Sud, et Corcelles-en-Beaujolais, avec la ville d'Évian, a eu le privilège de participer activement à cet évènement.

À cette occasion, notre Maire a présenté le territoire du Beaujolais auquel appartient notre commune et s'est fait le porte-parole du vignoble. Il a également eu l'occasion de rencontrer les étudiants et professeurs de l'Université de YeongDong qui se sont montrés fort intéressés par nos méthodes de culture de la vigne, de production de nos vins et de leur commercialisation.

Ces rencontres ont donné lieu à des échanges passionnants et les Coréens rencontrés sont impatients de venir nous rendre visite (certainement au cours de l'année).



Le plus grand tambour du monde



Séoul



Jean-Paul CHEMARIN et les étudiants de l'université



# NOS ENTREPRISES ONT DU TALENT

## ENTREPRISE REMUET

### TROPHÉE 2010 DES TRES PETITES ENTREPRISES

#### Récompensée en 2010

la société corcellonne **REMUET TP**, entreprise de Démolition, Terrassement et Recyclage de matériaux est promise à un bel avenir...

C'est en 1975 que Michel REMUET, accompagné de son épouse Colette, démarre son activité dans le secteur des Travaux Publics.

Le Beaujolais, alors en plein essor, nécessite des travaux de terrassement (défrichage, préparation des plates-formes de cuvage etc...) que Michel REMUET effectuera durant une dizaine d'années, tout en démarrant quelques travaux pour les collectivités.

Dans les années 90, l'activité s'accroît : la clientèle privée est développée : industriels, maîtres d'œuvre (architectes, promoteurs immobiliers etc...) et l'activité de démolition démarre. Du personnel vient renforcer Michel REMUET.

En 1996, Michel et Colette REMUET sont rejoints par leur fils Mickaël.

Diplômé en géologie, Mickaël REMUET développe le centre de recyclage des matériaux, permettant des économies d'échelle à l'entreprise ainsi qu'aux clients. En 2009, les matériaux recyclés par la SAS REMUET sont homologués.

Michel transmet son savoir-faire au fil des années à son fils.

Et portés par un dynamisme professionnel familial, ils développent ensemble la société et investissent en moyens humains et matériel.

La société est aujourd'hui reconnue pour son grand professionnalisme et sa qualité de travail exemplaire.

La preuve en est : en janvier 2010, leur labeur et la réussite de la transmission de compétences sont couronnés de succès :

Lauréate à la Fête de l'Entreprise, organisée par la CGPME et LE PROGRES, l'entreprise reçoit le Trophée de la TPE régionale 2010.

Consécration pour Michel REMUET qui a bâti pierre par pierre cette société et encouragements pour Mickaël REMUET qui dès Janvier 2011 prend les rennes de l'entreprise.

Fourmillant de projets, dont l'ouverture d'une nouvelle plate-forme de stockage de matériaux, Mickaël REMUET assurera un bel avenir à l'entreprise corcellonne.

Avec son expérience, Michel REMUET, devient consultant et continuera de transmettre son savoir-faire en matière de Travaux Publics mais aussi passionné de nature, il fourmille de mille et un projets.



Michel REMUET et son premier camion malaxeur en 1975

Michel et Mickaël REMUET

Une récompense bien méritée. Mickaël REMUET reçoit le Trophée à Lyon le 29 janvier 2010.

# ÇA S'EST PASSÉ CHEZ NOUS



**SAMEDI 17 AVRIL 2010**

**Course cycliste « Trophée Christian Dorme »**

Comme chaque année, une course cycliste est organisée par le CTB le week-end de Pâques.



**MAI 2010**

Tournoi intersociétés organisé par « La Joyeuse Boule de Corcelles en Beaujolais »



**DIMANCHE 22 AOÛT 2010**

Concours de labour organisé par les Jeunes agriculteurs sur notre commune





#### SAMEDI 20 NOVEMBRE 2010

Ils étaient 1 400 coureurs, à s'élancer au départ de Fleurie, pour parcourir les 42 km 195 qui les séparent de l'arrivée à Villefranche/Saône en traversant les communes du vignoble beaujolais dont notre village fait partie. Puis, au départ d'Arnas se sont joints à eux les 3 300 coureurs participant à l'épreuve de « la 12 km » dont une équipe pour représenter Corcelles-en-Beaujolais.

Encore une fois, nous remercions tous les bénévoles qui nous aident au bon déroulement de cette manifestation.



#### SAMEDI 20 NOVEMBRE 2010,

a eu lieu l'inauguration officielle de notre auberge en présence de M. Michel MERCIER, (actuel ministre de la justice), et de nombreuses personnalités impliquées dans la vie locale et politique. Il s'en est suivi un magnifique buffet réalisé par Kasumi HATAKENAKA et sa compagne Pascale, les maîtres des lieux.

Nous leur souhaitons une bonne réussite.

Ce même jour, Monsieur Michel MERCIER, a également inauguré le rond-point du Monument Voisin.



# NOS CORCELLONS À L'HONNEUR

## LES PARCOURS SPORTIFS DE 2 JEUNES PLEIN D'AVENIR : RUDY ET NINA DEAL

Rudy et Nina, deux petits corcellons devenus grands...par la taille certes (respectivement 2,05 m et 1,83 m) mais surtout par leurs parcours de sportifs de haut niveau dans le monde du basket.

Rudy, adepte du sport depuis tout petit : judo, tennis, natation, rugby, foot (à Corcelles) et basket (à Lancié), s'est orienté dès la classe de 4<sup>e</sup> vers une section « pôle espoir basket du Lyonnais ».

Depuis 2005, en tant que joueur de basket-ball de compétition, Rudy évolue au centre de formation de l'ASVEL Lyon-Villeurbanne. C'est donc dès ses 13 ans que Rudy enchaîne les sélections en équipe de France (selon son âge dans les catégories U15, U16, U18..).

Ces sélections lui ont valu quelques déplacements hors de France : Italie (Tournoi de l'avenir, 2007), Espagne (Tournoi International Junior Euroleague de L'Hospitalet, 2009), USA (Camp de basket à Boston), Serbie (Tournoi International Junior Euroleague de Belgrade, 2010). Cet été 2010, Rudy a parcouru l'Europe avec l'équipe de France (Allemagne, Bulgarie, Angleterre, Pologne, Lituanie).

Du haut de ses 19 ans Rudy a donc déjà pas mal voyagé, mais la plupart du temps seulement pour visiter... des salles de basket !

En 2009, il a participé au Camp de Tony Parker (juil. 09) et a été sélectionné dans l'équipe T. Parker pour la rencontre contre l'équipe LeBron James au Grand Palais à Paris.

Même si son poste de capitaine de l'équipe de France U18 au championnat d'Europe à Vilnius (Lituanie) l'a contraint à passer son baccalauréat en session de sept. 2010 (au lieu de juillet 2010), Rudy parvient à mener de front parcours sportif et scolaire. Il a ainsi décroché son bac Scientifique avec mention bien.

À la rentrée dernière (oct. 2010), Rudy a intégré une école d'ingénieur (INSA Lyon) dans la filière « sportif de haut niveau ». Il s'entraîne régulièrement cette saison avec l'équipe professionnelle de l'ASVEL.

Rudy est en déplacement 1 week-end sur 2 à travers la France avec l'ASVEL. Il n'a donc pas beaucoup de périodes de repos entre ses études et le basket mais le peu de ce temps, il prend beaucoup de plaisir à revenir au village, voir ses copains et conscrits.





Tout comme son frère, Nina a pratiqué différents sports dès son plus jeune âge : judo, tennis, natation, foot (à Corcelles) et basket (à Belleville).

Actuellement en classe de terminale scientifique, Nina a quitté notre Beaujolais depuis maintenant quelques années pour se consacrer à sa passion : le basket.

Depuis la classe de 4<sup>e</sup>, Nina conjugue études en même temps que basket. Tout d'abord au collège St Louis St Bruno à Lyon au sein du « pôle espoir basket du Lyonnais », puis au Lycée Alain Fournier à Bourges.

Jeune joueuse de basket-ball de compétition évoluant au club du FC LYON BASKET de 2005 à 2008, Nina évolue depuis 2008 au centre de formation de BOURGES BASKET.

Depuis plusieurs saisons, Nina et son équipe enchaînent les titres : Championne de France minimes (2008), Championne de France Cadettes et Championne de France UNSS (2009 et 2010)

En parallèle, elle a participé à des camps de basket : à Boston (USA) et elle a pu s'entraîner avec le plus grand joueur de basket-ball au camp Tony Parker à Fécamp (Seine Maritime).

Cette saison (2010-2011), Nina évolue dans la catégorie cadette au sein du championnat de France Nationale 1. Elle participe également régulièrement aux entraînements des joueuses professionnelles de la LFB (Ligue Féminine de Basket : championnat élite et professionnel du championnat de France de basket-ball féminin).

Elle est aussi sur le banc de certains matchs de championnats de LFB et d'Euroligue.

2011 lui réserve déjà quelques agréables moments puisqu'elle est invitée, avec 3 autres jeunes, par Tony Parker à San Antonio (États-Unis) une semaine en mars 2011, pour assister à 2 ou 3 matchs de basket américain.

Nina est en déplacement 1 week-end sur 2 à travers la France avec son équipe de Bourges et l'autre week-end elle le passe très souvent à Bourges. Elle est donc peu à Corcelles mais prend beaucoup de plaisir à rentrer dans son village du Beaujolais et il n'est pas rare de l'apercevoir aux différentes manifestations organisées à Corcelles.

*Alors nous, Corcellons confortablement assis dans notre fauteuil, en train de lire le bulletin, nous vous souhaitons encore beaucoup de succès et une grande carrière !*



Document édité par la Mairie de Corcelles-en-Beaujolais  
124 rue de la mairie - 69220 Corcelles-en-Beaujolais  
Conception et réalisation DG PROMO - 69220 Belleville  
Bulletin n° 4 - Janvier 2011 - Tirage en 430 exemplaires - Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2011  
Toute reproduction, même partielle, de ce document est interdite.

IMPRIM'VERT®